

Guide

GESTION ÉCORESPONSABLE DES BUREAUX ET DES ÉVÈNEMENTS

1



Table des matières

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Gestion écoresponsable des activités des OCI : analyse préliminaire | 3 |
| 1.1 Cadre normatif et légale pour une gestion responsable | |
| 1.2 Axes d'intervention pour des pratiques plus écoresponsables | 4 |
| 1.3 Diagnostic organisationnel environnemental et social | 5 |
| 1.4 Définition des objectifs et des priorités d'action | 7 |
| 2. Gestion des achats et approvisionnement responsable | 9 |
| 2.1 Approche et analyse du cycle de vie des produits et services | |
| 2.2 Principes et critères d'achat à privilégier | 10 |
| 2.3 Diagnostic pour la gestion des matières résiduelles | 11 |
| 3. Stratégies pour réduire son empreinte écologique et sociale | 13 |
| 3.1 Réduction et gestion efficiente des matières résiduelles | |
| 3.2 Amélioration de l'efficacité énergétique des bureaux | 15 |
| 3.3 Conservation des ressources en eau | 16 |
| 3.4 Gestion des services de restauration et de traiteur | 17 |
| 3.5 Numérisation des services administratifs et stratégies de communication | 18 |
| 3.6 Verdissement des bureaux et des espaces extérieurs | 20 |
| 4. Réduire son empreinte carbone | 23 |
| 4.1 Identification des principales sources d'émissions de GES des OCI québécois | |
| 4.2 Réduction des GES liés à la consommation dans les bureaux | 24 |
| 4.3 Rationalisation des déplacements | |
| 4.4 Compensation et types de crédits-carbone | 26 |
| 5. Mesures spécifiques aux bureaux outre-mer | 27 |
| 5.1 Analyse contextuelle du pays et du lieu d'implantation | |
| 5.2 Mesures prioritaires pour une gestion écoresponsable des bureaux outre-mer | |
| 5.3 Amélioration des conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication | 28 |
| 6. Guide des certifications et logos écoresponsables | 29 |
| 6.1 Avantages et limites des certifications | |
| 6.2 Principales certifications environnementales | |
| 6.3 Principales certifications sociales | 41 |

1. Gestion écoresponsable des activités des OCI : analyse préliminaire

1.1 Cadre normatif et légal pour une gestion responsable

Les normes sociales canadiennes et québécoises encadrant les normes environnementales et sociale relatives s'appuient sur des lois et des normes légales strictes qui encadrent le contrôle des pollutions et nuisances, ainsi que les conditions de travail, parmi lesquelles, de façon non exhaustive :

Au plan environnemental

- La **Loi canadienne sur la protection de l'environnement**¹ (Fédéral/Canada)
- La **Loi canadienne d'évaluation environnementale**² (Fédéral/Canada)
- La **Loi sur la qualité de l'environnement**³ et les lois modificatrices (Provincial/Québec)
- Les **Règlements sur les matières dangereuses**⁴ et sous règlements associés (Provincial/Québec)

Au plan social et concernant le droit du travail

- Lois et normes du **Code du travail** canadien⁵ et québécois⁶
- Lois sur la **santé et la sécurité du travail** au Canada⁷ et au Québec⁸
- Lois sur l'**équité salariale** au Canada⁹ et au Québec¹⁰
- Lois et règlements contre toute forme de discriminations (diverses)

Dans les pays du Sud, la législation est généralement moins contraignante que celle en vigueur au Canada et n'est pas toujours appliquée ou encadrée convenablement, ce qui exige une attention renforcée dans les prises de décision liées aux achats, à l'approvisionnement et aux contrats de service ou contrats de travail avec des entreprises ou de la main-d'œuvre locale. Si la législation nationale doit toujours servir de référence première, il est impératif d'appliquer un niveau d'exigence qui correspond aux normes minimales canadiennes et aux normes internationales promues par l'Organisation internationale du travail (OIT), dont le Canada est membre, afin de renforcer les mesures de protection et de sécurité. Concernant les conditions de rémunération, un juste équilibre doit être trouvé pour garantir un niveau de vie décent, ce qui implique généralement de réévaluer les grilles salariales en vigueur, et de revaloriser plus particulièrement le salaire minimum de référence fixé par le cadre légal national.

Lorsque la législation nationale s'avère défailante ou en deçà des exigences minimales définies par nos organismes et les normes canadiennes attendues par Affaires mondiales Canada, les conventions et protocoles internationaux, dont la Canada est signataire, peuvent permettre de préciser les normes environnementales et les conditions de production applicables, même si ce sont en réalité les lois nationales, qui encadrent concrètement et de façon contraignante leur application dans chacun des pays.

1 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-15.31/index.html>

2 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/c-15.21/>

3 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/index.htm>

4 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/dangereux/index.htm>

5 <https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/lois/L-2/index.html>

6 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-27>

7 <https://lois-laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>

8 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-2.1/>

9 <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-4.2/page-1.html>

10 <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/E-12.001>

Parmi les principaux traités et conventions-cadres relatifs à l'environnement, citons :

- La Convention de Rio sur la diversité biologique (CDV)
- La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)
 - Le Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Le protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone
- Le Traité international sur les ressources phytogéniques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)

Concernant les conventions relatives aux droits de la personne et des travailleur-euse-s citons :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme
- Les conventions fondamentales du travail de l'OIT
- Les conventions de l'OIT relatives au travail des enfants, en particulier
 - La Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi
 - La Convention sur les pires formes de travail des enfants
- La Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
- La Convention des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

À ces conventions s'ajoutent notamment les principes promus par :

- Le Pacte mondial de l'ONU, qui incite les entreprises à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir les principes relatifs aux droits humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.
- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui constitue l'instrument le plus complet concernant la responsabilité des entreprises.

1.2 Axes d'intervention pour des pratiques plus écoresponsables

L'opérationnalisation d'une politique environnementale repose sur l'instauration d'un mode de gestion organisationnel dit « écoresponsable », c'est-à-dire qui intègre des mesures volontaristes pour réduire son empreinte écologique et renforcer les bénéfices sociaux et économiques pour les travailleur-euse-s et les communautés locales. Ces principes doivent s'appliquer à l'ensemble des activités d'un OCI, tant au niveau de son fonctionnement interne et de la gestion de ses bureaux au Canada et outre-mer, qu'à travers ses choix de consommation, les événements qu'elle organise et les projets qu'elle met en œuvre au Québec ou dans les pays du Sud. Ils renvoient à des valeurs éthiques qui fondent la mission même des OCI et à des objectifs de conservation de l'environnement, de développement socioéconomique durable et de bonne gouvernance.

La gestion écoresponsable des bureaux et des événements se fonde sur les mêmes mesures, notamment encadrées par la norme **BNQ 9700-253**, qui encadre la *gestion responsable d'événements*. Cette certification volontaire, définie et vérifiée par le Bureau de normalisation du Québec, est le fruit du travail du *Conseil québécois des événements écoresponsables (CQEER)*, mandaté par le Réseau des femmes en environnement. Elle permet aux personnes organisatrices d'événements, aux fournisseurs et aux personnes participantes de renforcer et valoriser leurs efforts pour réduire leur empreinte environnementale et contribuer à un monde plus juste et équitable.

Cette norme repose sur un système structuré autour de cinq (5) catégories principales, déclinées en 56 critères de performance, qui peuvent s'appliquer au fonctionnement courant d'une organisation, tant dans la gestion de ses bureaux, que de ses activités courantes.

Les catégories d'action comprennent en effet :

- La sélection des fournisseurs.
- La gestion du matériel, de l'eau et des sources d'énergie.
- La gestion des matières résiduelles.
- La sélection de l'alimentation.
- La sélection des moyens de transport.

Les objectifs des actions qui seront menées dans ces différents domaines visent avant tout à :

- **RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE** de son fonctionnement et de ses activités, en particulier :
 - › Les émissions de gaz à effet de serre.
 - › La consommation énergétique.
 - › La consommation d'eau.
 - › La production de matières résiduelles.
 - › La consommation de ressources naturelles.
 - › L'utilisation de produits et substances toxiques et contaminants.

- **ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES SOCIOÉCONOMIQUES** de ses activités pour les populations vulnérables, en particulier :
 - › Des revenus équitables pour les travailleuses et travailleurs des pays du Sud.
 - › Assurer des conditions de travail décentes et sécuritaires.
 - › Éviter l'exposition des travailleuses et travailleurs et des populations aux produits contaminants.
 - › Offrir des conditions et des opportunités équitables aux femmes et aux populations autochtones.
 - › Éviter le travail des enfants.

1.3 Diagnostic organisationnel, environnemental et social

La gestion écoresponsable des bureaux et des événements exige une démarche de diagnostic préliminaire, destiné à identifier les bonnes et mauvaises pratiques actuelles, ainsi que leurs effets environnementaux et sociaux, qu'ils soient clairement évalués ou non.

La plupart des OCI ont mis en place un certain nombre de pratiques vertueuses, plus ou moins encadrées par des processus formels visant à les systématiser au sein de l'organisme. Toutefois, rares sont ceux qui disposent d'un portait complet de leurs actions et de leurs impacts. Peu disposent également de documents stratégiques guidant et encadrant les pratiques d'approvisionnement, de consommation/utilisation des biens et services, de déplacement ou de gestion des déchets. L'établissement d'un plan d'action pour la gestion écoresponsable des organismes exige pourtant de bien connaître les pratiques, le fonctionnement et les processus qui influencent directement son empreinte écologique, que ce soit positivement ou négativement.

Il est donc essentiel de réaliser un diagnostic organisationnel, en précisant les critères privilégiés en fonction de la mission de l'organisation, de ses activités et de leur impact potentiel sur le milieu et les conditions de vie des populations vulnérables. Les critères de norme BNQ 9700-253 présentés précédemment peuvent servir de cadre de référence à l'analyse. Il n'est pas aisé de réaliser un diagnostic environnemental complet, rigoureux et étayé de chiffres rigoureux se rapportant au fonctionnement général d'un organisme. Si certaines entreprises spécialisées offrent de tels services, il est tout à fait possible de réaliser cette étape à l'interne en adaptant la méthodologie à vos objectifs spécifiques et à la portée que vous souhaitez donner à la démarche.

L'objectif premier du diagnostic initial est avant tout de dresser un portait global de vos pratiques. Il est donc tout à fait possible d'appliquer une méthodologie avant tout qualitative. Les pratiques recensées peuvent faire l'objet d'une analyse plus ou moins complexe, qui repose sur des valeurs ou des facteurs d'impact pouvant être attribués aux aspects environnementaux considérés, plus ou moins précis : conservation de la biodiversité, des ressources en eau, émissions de GES et changement climatique, réduction de la pauvreté, égalité de genre, etc.

Exemple de grille d'analyse des impacts environnementaux et sociaux

| Activités/ Type d'impact | Impacts environnementaux | | | | | Impacts socioéconomiques | | | | |
|--------------------------------|--------------------------|---------------|----------------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------------|
| | Changements climatiques | Déforestation | Érosion de la biodiversité | Fonctionnement des écosystèmes | Pollution eau et sols | Pauvreté/ inégalités sociales | Inégalités de genre | Santé/sécurité travailleurs | Droits des enfants | Droits peuples autochtones |
| Déplacements/ transport | - 5 | -2 | -2 | -2 | -2 | -2 | -1 | -1 | -1 | -1 |
| Restauration/ traiteur | -2 | -2 | -2 | -1 | -1 | +4 | +3 | +2 | NA | NA |
| Gestion de déchets | -4 | -2 | -3 | -3 | -5 | -2 | NA | -3 | NA | -1 |
| Consommation d'électricité | -2 | -1 | -3 | -4 | -2 | NA | NA | NA | NA | -2 |
| Consommation d'eau | -1 | -1 | -2 | -3 | -3 | NA | NA | NA | NA | NA |
| Consommation de papier | -4 | -3 | -4 | -4 | -3 | NA | NA | -1 | NA | NA |
| Fournitures de bureau | -2 | -2 | -3 | -3 | -2 | -2 | -1 | -2 | NA | NA |
| Matériel informatique | -3 | -2 | -4 | -4 | -5 | -2 | NA | -4 | -2 | -3 |
| Mobilier de bureau | -3 | -4 | -4 | -4 | -3 | -2 | -1 | -3 | -1 | -2 |
| Textile, matériel promotionnel | -3 | -2 | -2 | -2 | -3 | -2 | -1 | -4 | -4 | NA |

Niveaux d'impact : échelle de 1 à 5 par exemple. Plus le score est élevé, plus votre impact négatif sur la problématique identifiée est fort. Plus il est faible, plus vos pratiques sont vertueuses et ne contribuent que modestement aux enjeux soulevés.

Il est tout à fait possible de présenter à la fois des impacts négatifs et positifs, si vos modes de consommation contribuent par exemple au reboisement ou à l'insertion professionnelle des femmes. Indiquez alors des + et des – dans les scores attribués pour distinguer le type d'impact.

Il est important de préciser les critères d'analyse de retenus pour évaluer l'impact, ainsi que les classes permettant de distinguer vos scores.

L'évolution de vos résultats témoignera de vos efforts pour adopter des pratiques plus responsables et de votre contribution à générer des effets environnementaux neutres, voir positifs dans certains cas, et des effets socioéconomiques positifs.

Dans le cas de la prise en compte de vos activités outre-mer, il est préférable de procéder à deux analyses distinctes, car les modes et conditions de production et de consommation locaux entraînent des impacts très différents. Il est par exemple très probable que votre consommation d'eau dans un pays du Sud ait un impact social beaucoup plus fort qu'au Québec, ou que certains achats proviennent de fournisseurs n'offrant pas de bonnes conditions de sécurité et santé au travail puisse discriminer les femmes ou même avoir recours au travail des enfants.

I.4 Définition des objectifs et des priorités d'action

Les conclusions et l'analyse du diagnostic doivent alimenter une réflexion visant à préciser les objectifs prioritaires et à orienter les actions à entreprendre pour les atteindre. Cette démarche doit faire l'objet d'un processus critique dans un esprit d'amélioration continue de la performance environnementale et sociale de l'organisation.

Parmi les principaux objectifs généralement recherchés en matière d'écoresponsabilité, citons :

- La réduction des matières résiduelles non valorisables/objectif zéro déchets.
- L'approvisionnement local et équitable, en particulier pour l'alimentation, les fournitures et le matériel promotionnel/objectif 100 % d'achats locaux et/ou équitables.
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre/objectif carboneutre.

Les thématiques prioritaires d'intervention dépendent de plusieurs facteurs, notamment la mission de l'organisation, ses orientations stratégiques et ses objectifs de changement. Pour chacune des thématiques ciblées, il s'agira alors de poursuivre l'analyse en identifiant :

- › Les bonnes pratiques existantes et la façon de les améliorer, les renforcer et les **valoriser**.
- › Les pratiques négatives à bannir ou à réduire de façon **significative**.
- › Les changements de pratiques à **instaurer**.
- › Les résultats visés et les cibles à atteindre selon des critères précis et **prédéterminés**.
- › Les stratégies pour maintenir et renforcer les bénéfiques et les cibles à atteindre.

Tout en étant ambitieuses, les pistes d'amélioration et les cibles définies doivent être **réalistes** et **atteignables** pour avoir des effets concrets, mesurables et susciter un effet d'entraînement. Des objectifs mal ciblés ou trop ambitieux conduisent souvent à un découragement qui freine la dynamique de progrès.

Il est donc important de débiter un programme d'écoresponsabilité par des « victoires faciles », en s'appuyant sur les bonnes pratiques déjà existantes et/ou en ciblant des interventions d'une portée réaliste dans un temps relativement restreint (annuel). Il est aussi important de garder à l'esprit qu'une pratique écoresponsable aura d'autant plus de chance de s'implanter et de perdurer si elle est également synonyme d'économies et contribue à l'efficacité de l'organisation. De ce point de vue, la devise « **consommer moins, mais mieux** » devrait être à la base de l'ensemble de la réflexion.

Tableau d'analyse et de diagnostic des pratiques organisationnelles



| Bonnes pratiques identifiées | Type d'impact positif | Mesure de renforcement | Objectif an prochain | Objectif long terme | Recommandations/ Stratégie de mise en œuvre |
|---------------------------------------|-----------------------|------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------------------|
| Transports / déplacements | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Production/gestion des déchets | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Efficacité énergétique | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Conservation ressources en eau | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Alimentation / restauration | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Commerce équitable | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |



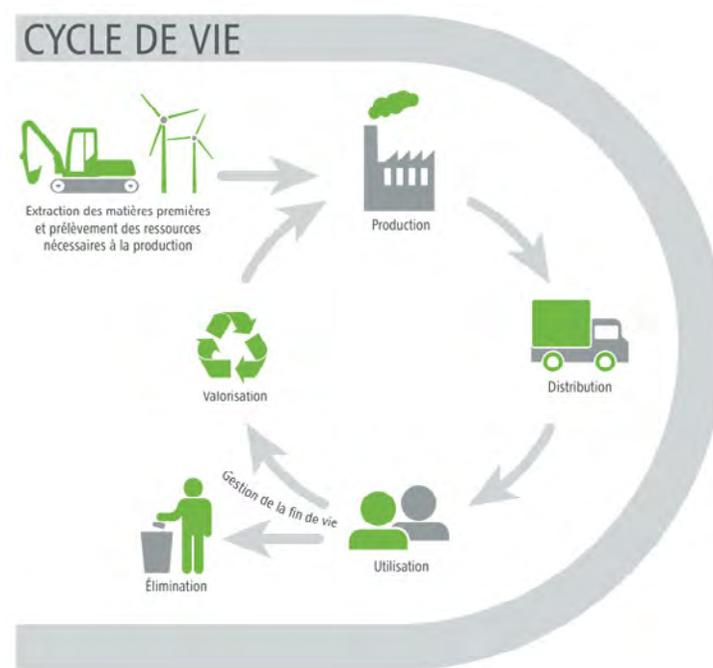
| Pratiques à améliorer | Type d'impact négatif | Mesure d'évitement/ atténuation | Objectif an prochain | Objectif long terme | Recommandations/ Stratégie de mise en œuvre |
|---------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------------------|
| Transports / déplacements | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Production/gestion des déchets | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Efficacité énergétique | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Conservation ressources en eau | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Alimentation / restauration | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |
| Commerce équitable | | | | | |
| Pratique 1 : | | | | | |
| Pratique 2 : | | | | | |
| Pratique 3 : | | | | | |

2. Gestion des achats et approvisionnement responsable

2.1 Approche et analyse du cycle de vie des produits et services

L'approvisionnement responsable repose sur une analyse du **Cycle de vie** d'un produit ou service, qui considère les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les conditions de travail liées à :

- L'**extraction** des matières premières et le prélèvement des ressources nécessaires à la production.
- Les processus de **production**, incluant la consommation d'énergie et d'eau, et la contamination générée.
- La **distribution** du produit ou la réalisation du service.
- L'**utilisation** du produit ou du service par le consommateur.
- Le mode d'**élimination** du produit en fin de vie.



Source : Gouvernement du Québec

Cette analyse doit guider les choix d'approvisionnement et de consommation, en accordant une attention particulière au niveau d'énergie, au volume d'eau, à la toxicité du produit, aux émissions de gaz à effet de serre et aux conditions de travail du personnel; et ce à chacune des étapes du cycle de vie du produit ou service. Cette démarche permet d'identifier plus facilement des priorités d'actions permettant d'avoir un impact optimal sur la conservation de l'environnement et les conditions de vie des populations vulnérables.

Les conditions d'extraction des matières premières et de production doivent faire l'objet d'une attention particulière, même si l'information n'est pas toujours facilement accessible. En effet, certaines pratiques industrielles contribuent à l'accaparement des terres et des ressources naturelles, à la remise en cause des droits fondamentaux des peuples autochtones et des communautés locales, au travail des enfants ou au travail forcé, exposent les ouvrières et ouvriers à des conditions de travail dangereuses ou indignes et les populations locales à des rejets polluants.

De même, l'analyse menée doit permettre d'éviter les produits conçus selon une approche d'obsolescence programmée¹¹, c'est-à-dire qui intègrent des techniques et des stratégies mises en place de façon délibérée par les fabricants pour réduire leur durée de vie et augmenter leur taux de remplacement, selon différentes stratégies :

- La création ou le maintien volontaire de fragilités.
- L'absence ou la limitation des pièces et services de réparation, ou à un coût dissuasif.
- Les stratégies délibérées de rythme de progression planifié des performances (autolimitation) : appareils photographiques, microprocesseurs, connectiques, chargeurs, etc.
- Une conception technique limitant la capacité du produit ou service à évoluer : mise à jour de logiciels, incompatibilités planifiées, ralentissement de la performance des téléphones, tablettes, etc.
- La programmation préalable de la durée de vie d'un équipement : cartouches d'imprimantes, ampoules, etc..
- La conception marketing et le concept de « mode », qui inscrit un produit ou un service dans une époque ou une image à laquelle l'organisation souhaite adhérer en termes d'image : textiles, décoration, produits de communication, services d'impression, stratégie web, etc.

2.2 Principes et critères d'achat à privilégier

L'approvisionnement d'un organisme devrait être encadré par une politique d'achat responsable (PAR), instrument de plus en plus utilisé par les organismes, les administrations publiques et les entreprises dans le cadre des efforts en matière de responsabilité sociale. Bien que l'AQOCI recommande l'adoption d'une PAR pour les organismes de coopération internationale, toutes ne disposent pas encore de tels outils. Un guide a été développé pour accompagner les OCI désireux de s'engager dans ce processus.

Il est toutefois important d'agir pour améliorer les pratiques d'approvisionnement des bureaux et des événements sans attendre l'adoption d'une nouvelle politique et la mise en place formelle des outils s'y rapportant, en respectant les principes ci-dessous :

- Rationnaliser et réduire ses achats, privilégier l'analyse qualité/prix en choisissant des produits durables, faciles à réparer ou à mettre à jour (*upgrade*).
- Faire une analyse de chaque produit et service selon l'approche de son cycle de vie, qui considère son empreinte écologique à chaque étape, incluant son élimination, recyclage ou réutilisation.
- Appliquer les principes des 4 RV-E et tendre vers l'objectif zéro déchets.
- Intégrer des critères écoresponsables à la politique d'achat et aux appels d'offres de l'organisation.
- Faire évoluer la politique d'achat vers une politique d'achat responsable (PAR).
- Assurer une planification précise des événements afin d'éviter les gaspillages.
- Privilégier des relations d'affaires vertueuses et transparentes avec des fournisseurs engagés.

11 https://fr.wikipedia.org/wiki/Obsolescence_programm%C3%A9e#Exemples

Les critères d'achat responsables consistent à privilégier, de façon schématique les produits :

- > Locaux
- > Équitables
- > Biologiques
- > Emballage minimal
- > Réutilisables/réutilisés
- > Recyclables/recyclés
- > Aucune/faible consommation d'énergie
- > Aucune/faible consommation d'eau
- > Naturels/sans produits ou composés toxiques

2.3 Diagnostic pour la gestion des matières résiduelles

La stratégie de réduction et de gestion des déchets produits par une organisme exige un diagnostic initial, afin de comprendre les pratiques, les enjeux et les modes de consommation sur lesquels agir prioritairement pour réduire son empreinte écologique.

Ce diagnostic repose sur plusieurs étapes successives permettant d'orienter la stratégie d'approvisionnement responsable :

- **Quantifier et qualifier le type de déchets produits** selon leur nature et le type de prise en charge.
- **Identifier les pratiques à modifier** pour réduire la consommation et la génération de déchets :
 - > Réduire ou instaurer une mise en commun des fournitures de bureau non-essentiels ou à usage restreint : ciseaux, agrafeuses, règles, surligneurs, stylos de couleur, etc.
 - > Mieux planifier les activités, en particulier les événements, le nombre de personnes participantes;
 - > Contrôle des droits d'impression, systématisation des impressions en noir et blanc en mode « brouillon/économique » et en « recto-verso », réduction de la taille des caractères, réduction des marges/augmentation de la zone d'impression, etc.
- **Identifier les alternatives d'approvisionnement permettant d'éviter et réduire les déchets produits :**
 - > Produits peu ou pas emballés;
 - > Produits dont le contenant est réutilisable : produits ménagers ou cartouches d'encre;
 - > Équipements réutilisables, vaisselle lavable par exemple;
 - > Produits plus durables : meilleure qualité ou intemporels;
 - > Équipements offrant un service de pièces détachées et de réparation.
- **Identifier les alternatives pour changer la nature du déchet afin de réduire leur impact environnemental et sanitaire :** privilégier les matières recyclables, compostables, les produits eux-mêmes issus de matières écogérées ou recyclées ou présentant un moindre niveau de toxicité (ancres végétales par exemple).
- **Identifier les pratiques permettant de réutiliser ou revaloriser les déchets à l'interne, ainsi que les moyens nécessaires :** vaisselle réutilisable et lave-vaisselle, fabrication de carnets de notes à partir de papier usager, etc.
- **Identifier le matériel à acquérir et sa mise à disposition** pour diminuer le volume de déchets et améliorer la qualité du tri à la source : poubelles de couleur disposées aux endroits stratégiques, mise à disposition de vaisselle réutilisable, achat d'un lave-vaisselle, etc.

- **Identifier les modes de traitement des matières recyclables offerts par les services municipaux :** ordures ménagères/matières recyclables/matières compostables. Malgré un logo de recyclage, les plastiques numérotés 6 et 7 sont rarement recyclés.
- **Identifier les services offerts, gratuits ou non, pour la prise en charge et le traitement des déchets dangereux,** c'est-à-dire contenant des substances toxiques (ampoules et néons, cartouches d'encre, piles, appareils électriques, pots de peinture ou de détergents, etc.) : écocentres ou points de collecte, pharmacies, etc.
- **Identifier les messages et activités d'information et de sensibilisation** à mener pour changer les habitudes de consommation et favoriser à la fois une réduction du volume de déchets, mais également une baisse des déchets les plus contaminants ou difficiles à recycler et de meilleures pratiques de tri à la source.

Mettre en place un système efficient de collecte des déchets par catégorie implique souvent la mise à niveau de son système de collecte, ce qui peut avoir des coûts pour l'achat de divers types de contenants. Il est, en effet, important de réévaluer le système en place des contenants adaptés à chaque espace, en fonction de son utilisation et de sa fréquentation. Les bacs de recyclage doivent toujours être accompagnés d'une poubelle à déchets non valorisables pour éviter les mélanges. Finalement, il est important d'utiliser le code couleur qui est en vigueur dans votre municipalité et de procéder à l'affichage des consignes à chaque point de collecte.

3. Stratégies pour réduire son empreinte écologique et sociale

3.1 Réduction et gestion efficiente des matières résiduelles

L'objectif de tout organisme écoresponsable est de réduire au maximum sa production de déchets et devrait tendre à atteindre l'idéal du « zéro impact » et « zéro déchets ». Pour y parvenir, l'application des principes des 3RV-E s'appuie sur des critères d'approvisionnement qui consiste à réaliser les actions prioritaires suivantes :

1. **Réduire à la source** : évitez de générer un déchet, incluant les emballages inutiles.
2. **Réutiliser** : privilégiez le matériel réutilisable/rechargeable, ce qui concerne plus particulièrement les fournitures de bureau et la vaisselle ou les piles, etc.
3. **Recycler** : lorsque la réutilisation n'est pas possible, utilisez des matières facilement recyclables : papier, carton, verre, métal. Éviter les plastiques produits à partir du pétrole et dont un grand nombre sont très difficilement recyclables (voir logo).
4. **Valoriser**, en utilisant par exemple des matières compostables, comme les sacs ou ustensiles en matières végétales (fibres naturelles, plastique végétal à base de composés d'amidon, etc.).
5. **Éliminer** (jeter) : dernier recours lorsqu'un produit en fin de vie ne peut être réutilisé ou valorisé.

Attention. Il est important de concentrer un maximum d'effort sur la phase d'évitement des déchets et de réutilisation du matériel. En effet, le recyclage est loin d'être une solution idéale et son empreinte écologique est forte : transports des matières, processus industriels de retraitement, forte consommation d'eau et énergétique, génération de gaz à effets de serre, etc.

Certaines actions relativement simples à mettre en œuvre ont des impacts importants, notamment :

- **Éviter les produits suremballés et nonrecyclables**, dont l'empreinte environnementale est particulièrement élevée.
- **Éviter les produits contenant des substances toxiques ou des matériaux difficiles et coûteux à éliminer** complètement, qui exigent des procédés de traitement ayant un fort impact sur l'empreinte carbone.
- **Éviter les produits fabriqués avec une stratégie d'obsolescence programmée** afin de briser le cycle de la surconsommation.
- **Privilégier les produits de qualité, facilement réparables ou à mettre à jour**, afin d'accroître leur durée de vie utile.
- **Utiliser de la vaisselle réutilisable** : porcelaine, verre, métal ou en plastique, excluant les plastiques numérotés 6 et 7 qui sont rarement recyclés.
- **Développer les supports électroniques et les procédures en ligne** évitant les impressions et les photocopies (économie d'encre et de papier), notamment les publications et les formulaires ; la numérisation des pièces comptables; les pétitions, collecte de fonds et communication en ligne, etc.

- **Privilégier les matières compostables si vous avez accès à des services de récupération** ou des installations de traitement des matières organiques.
- **Éviter l'achat de piles à usage unique et d'appareils électroniques à faible durée de vie** (mauvaise qualité ou besoin de mise à niveau rapide), car ils sont chargés de substances particulièrement toxiques qui leur confèrent une forte empreinte écologique et sanitaire. Toujours éliminer ces produits vers une filière spécialisée.

Matières recyclables au Québec

| Symbole | Nom commun | Usages fréquents | Possibilité de recyclage |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | Polyéthylène Téréphtalate | Bouteilles d'eau et de boissons gazeuses, contenants pour le micro-onde, emballages de médicaments | Recyclable pour produire des bouteilles, des plateaux de repas, des vêtements, des tapis, des pinceaux, etc. |
|  | Polyéthylène haute densité | Bouteilles de laits, de jus, de produits ménagers, de savons, de shampoing, caisses de plastique | Recyclable pour produire des bouteilles, des sacs à poubelles, des équipements de terrains de jeu, etc. |
|  | Polychlorure de vinyle | Pellicule plastique moulantes, jouets souples pour enfants, certaines bouteilles alimentaires, tuyauterie, recouvrement | Recyclable pour produire des tuyaux, des matériaux de construction des bouteilles non alimentaires. |
|  | Polyéthylène basse densité | Emballages de plastiques souples, sacs à ordures, tubes de crème | Recyclable pour fabriquer de nouveaux sacs et films plastiques. |
|  | Polypropylène | Bouteilles et emballages alimentaires réutilisables résistants à la cuisson, mobilier de jardin, pièces moulées | Recyclable en pièces de voiture, plateaux de cafétéria, tapis et fibres géotextiles. |
|  | Polystyrène | Emballages alimentaires, isolants thermiques, ustensiles, tasses à cafés et vaisselles jetables, barquettes d'aliments | N'est pas recyclable à grande échelle au Québec. |
|  | Autres plastiques | Contenants alimentaires, biberons, bouteilles de sports, revêtement de conserves, DVD | Recyclable en équipement électronique, en accessoires automobiles |

Source : <https://www.escaleverte.ca/>

Il est particulièrement important d'éviter les produits de mauvaise qualité ou fabriqués selon une approche **d'obsolescence programmée**, qui consiste à réduire volontairement la durée de vie d'un produit, afin d'en augmenter le taux de remplacement. Cette stratégie est notamment (mais pas uniquement) utilisée pour les équipements électroniques et informatiques, comme les imprimantes, les ordinateurs, les tablettes ou les téléphones cellulaires, dont les impacts environnementaux et sociaux négatifs sont particulièrement importants tout au long du cycle de vie : conditions d'extraction des matières premières, conditions et santé au travail pour les ouvrières et ouvriers, rejets polluants, forte consommation énergétique, contamination de l'eau et des sols liés aux composants en fin de vie, etc.

Les choix des matières à privilégier lors de l'approvisionnement doivent se faire en fonction de plusieurs critères, dont les plus importants sont :

- **Les équipements sont composés de matériaux compostables et recyclables, de matières non toxiques, et constitués d'une faible diversité de matériaux**, afin d'en faciliter le recyclage et de réduire les impacts sanitaires et environnementaux.

- **Les matières sont prises en charge par les services municipaux d'enlèvement et de traitement des déchets**, toutes les municipalités, quartiers ou écocentres n'offrant pas les mêmes services, il est essentiel de s'informer sur les matières effectivement recyclées avant d'acheter. Des plastiques dits « recyclables » ne sont en fait pas pris en charge dans la plupart des structures spécialisées plastique n°6 par exemple).
- **La capacité de l'organisme à prendre en charge convenablement les déchets générés**, qui dépend notamment du niveau de conscientisation et d'engagement du personnel, mais également du type et de l'ampleur de certaines activités et des équipements disponibles à l'interne. Par exemple, un organisme qui réalise de nombreux événements devrait privilégier la vaisselle réutilisable, ce qui suppose aussi la présence d'un lave-vaisselle pour économiser l'eau.
- **Les nuisances potentielles**. Les résidus alimentaires, organiques et le compostage peuvent s'avérer difficiles à gérer dans certains contextes : fréquence d'enlèvement inadaptée, fortes chaleurs, manque d'espace, présence d'insectes, manque d'équipements adaptés, absence ou manque d'implication des personnes responsables de sa gestion, etc.

Attention. Une mauvaise gestion des déchets peut être un point de frustration qui engendre des freins pour les autres activités d'une gestion écoresponsable, il est donc important de définir un plan d'action réaliste et relativement simple à opérationnaliser. Les petits progrès réguliers valent souvent mieux que de grandes ambitions déçues...

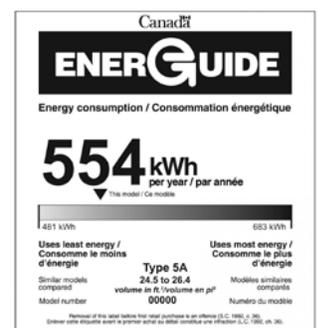
3.2 Amélioration de l'efficacité énergétique des bureaux

La réduction de la consommation d'énergie repose sur des mesures d'intensités diverses, pouvant exiger des investissements relativement de la part de l'organisme, mais qui s'avèrent rentables à moyen ou long termes. En effet, si le changement de certaines habitudes ou le choix de consommation permettent d'économiser de l'énergie, le fonctionnement du parc informatique, l'éclairage et les systèmes de chauffage et de climatisation constituent les principales sources de consommation d'électricité.

Parmi les principaux gestes à poser pour améliorer son efficacité énergétique, citons :

- Éteindre les lumières et les équipements électroniques le soir et les régler en mode « veille » ou « économie d'énergie » en journée.
- Choisir des appareils électroniques et électroménagers, ainsi que des équipements informatiques écoénergétiques.
- Veiller au bon entretien des appareils électriques et électroniques pour réduire leur consommation, en particulier le nettoyage des systèmes de ventilation.
- Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments (généralement gratuit) et réaliser les rénovations permettant d'améliorer l'isolation et la performance énergétique des locaux.
- Installer des systèmes d'éclairage plus performants : LED, ampoules A++.
- Renforcer l'isolation, des fenêtres en particulier, et des systèmes de chauffage plus performants.
- Moderniser et entretenir régulièrement le système de climatisation.
- Sensibiliser le personnel aux gestes à poser pour économiser l'énergie.

Au Canada, l'étiquette ÉnerGuide précise la consommation énergétique annuelle estimée d'un produit et permet ainsi une comparaison entre les modèles. L'étiquette ÉnerGuide apparaît sur des produits comme les gros appareils ménagers, l'équipement de chauffage, de ventilation et de climatisation, les maisons neuves et même les véhicules automobiles.



En plus de ces mesures, les bureaux outre-mer doivent appliquer certaines actions spécifiques :

- Privilégier les systèmes d'énergie solaire et autres énergies renouvelables.
- Rationaliser la climatisation en réglant et bloquant les appareils à une température raisonnable.
- Veiller à fermer les portes et installer des sas aux entrées/sorties.
- Installer des fenêtres hermétiques et contrôler l'aération des bureaux.
- Installer des systèmes d'accumulateurs et de piles performants et convenablement entretenus.

Certaines de ces mesures exigent des investissements potentiellement importants qu'un organisme locataire des bureaux ne souhaitera pas forcément engager. Il est alors possible d'entamer un dialogue avec le propriétaire des lieux ou de considérer l'efficacité énergétique comme l'un des facteurs importants lors d'un futur déménagement. Il est possible, pour les propriétaires, de solliciter plusieurs types de subventions et d'exonérations fiscales pour améliorer leur efficacité énergétique.

Dans les bureaux des pays du Sud, ces gestes ont des effets beaucoup plus importants qu'au Québec sur la réduction de l'empreinte carbone et écologique des bureaux, car l'énergie produite est souvent d'origine fossile, en plus de permettre des économies substantielles, le coût de l'énergie étant beaucoup plus élevé.

3.3 Conservation des ressources en eau

Bien que le Québec dispose des réserves d'eau douce qui comptent parmi les plus importantes au monde, nous sommes également les plus importants consommateurs d'eau de la planète avec 424 litres l/jour/personne en 2019, moyenne qui inclut cependant les usages agricoles et industriels. C'est deux fois plus que la moyenne européenne et 20 % supérieure à la moyenne canadienne. Cette consommation a des impacts non négligeables sur les écosystèmes aquatiques et terrestres. Il est donc important d'agir pour préserver la ressource.

Plusieurs actions sont possibles pour cela, parmi lesquelles :

- Une bonne maintenance des points d'eau, pour éviter les gaspillages liés aux fuites.
- L'utilisation d'équipements sanitaires économes en eau : chasses d'eau à double débit et à forte pression (entre 45 et 60 % d'économie d'eau), robinets à bouton presseur et à mousseur régulateur de débit (plus de 50 % d'économie d'eau), etc.
- Le positionnement d'un objet lourd (bouteille pleine ou fixation d'une plaque Éco-WC) permettant de réduire le volume du réservoir de la chasse d'eau des toilettes (économie de 30 % d'eau).
- Des campagnes de sensibilisation aux économies d'eau, pour inciter par exemple à utiliser un faible débit, un temps limité et la fermeture des robinets lors du savonnage des mains et du corps ou pour le lavage des dents. Un robinet ouvert consomme en moyenne 12 litres d'eau par minute.
- L'utilisation d'un lave-vaisselle plutôt que laver la vaisselle manuellement, en démarrant ce dernier seulement lorsqu'il est plein et en utilisant le cycle économique.
- L'utilisation de l'eau du robinet et de verres et tasses réutilisables lors des réunions et des événements afin de bannir l'usage d'eau en bouteille.

- L'utilisation de produits d'entretien naturels et 100 % biodégradables.
- L'absence de rejets de substances toxiques, huileuses ou grasseuses avec les eaux usées.
- L'utilisation de papier 100 % recyclé et limitation des impressions et photocopies : le papier recyclé non blanchi permet 90 % d'économies d'eau par rapport au papier blanchi (et 50 % d'économies d'énergie).
- L'interdiction du lavage des véhicules dans les cours d'eau dans les pays outre-mer.

Si ces efforts peuvent permettre de réduire significativement la consommation d'eau de votre organisme, il sera toutefois difficile d'en évaluer l'ampleur compte tenu de l'absence de compteurs d'eau et d'une facturation proportionnelle à la consommation au Québec. Si cette particularité est souvent un frein à l'adoption de meilleures pratiques, elle ne doit pas justifier l'inaction.

3.4 Gestion des services de restauration et de traiteur

L'alimentation a un impact important sur toutes les dimensions de l'écoresponsabilité, tant sur l'environnement, que sur les conditions de vie des productrices et producteurs et des communautés locales, au Nord comme au Sud. Cela signifie aussi que l'amélioration des pratiques dans ce domaine a un fort impact sur la réduction de votre empreinte écologique et de votre responsabilité sociale. Ce secteur est, d'autre part, l'un de ceux qui offrent le plus de possibilités efficaces et simples à mettre en œuvre. Il devrait donc constituer l'une des priorités d'action.

Le premier geste à poser consiste à bien évaluer les besoins lors d'un événement, afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Le cas échéant, ne pas hésiter à distribuer le surplus aux personnes participantes ou à inviter d'autres personnes à partager les restes. L'objectif « zéro déchets alimentaire » devrait être une cible atteignable.

Lors de la commande d'un service de traiteur, il est important de tenir compte d'un certain nombre de critères environnementaux et sociaux, qui s'ajoutent aux allergies éventuelles des personnes participantes et à leurs préférences alimentaires, parfois liées à des croyances personnelles ou religieuses qu'il est impératif de respecter.

Une attention doit également être portée aux critères environnementaux ci-dessous lors du choix des menus et des prestations :

- Bien évaluer les besoins et offrir des portions adaptées.
- Privilégier une alimentation biologique, locale et équitable.
- Privilégier les menus végétariens et s'assurer que cette option est toujours possible.
- Privilégier un buffet pour éviter les contenants individuels jetables et une vaisselle trop importante. Cette option s'avère généralement plus économique.
- Éviter les portions individuelles avec du suremballage.
- Privilégier les traiteurs qui proposent des contenants réutilisables (idéalement en porcelaine, verre et métal) et un service de lavage.
- Éviter les contenants en plastique numéro 6 (polystyrène), qui est rarement recyclé au Québec.

Attention. Évitez les menus servis sous forme de « boîte à lunch », même si celle-ci est recyclable. Ce mode de conditionnement génère, en effet, beaucoup d'emballages, dont la production a un coût environnemental élevé. Ils sont, d'autre part, généralement constitués d'une grande diversité d'éléments recyclables de nature différente, ce qui complique le tri : carton, différents plastiques, couverts compostables, etc. Il produit enfin des déchets souillés qui doivent être lavés avant d'être déposés dans les bacs de recyclage adaptés. Les contenants n'étant pas toujours adaptés au lave-vaisselle, ils entraînent une forte consommation d'eau ou sont le plus souvent jetés directement avec les ordures ménagères non recyclables.

Le secteur de l'alimentation est aussi l'un de ceux qui offrent le plus d'opportunités pour améliorer l'impact socioéconomique de son mode de consommation.

Il est ainsi aisément possible d'avoir recours à des services de restauration :

- Offerts par des organismes d'insertion sociale : femmes immigrantes, personnes défavorisées, jeunes en formation, etc. Ce choix s'avère aussi souvent le plus économique.
- Proposés par des petits commerces de proximité, qui contribuent à la vie sociale locale.
- Utilisant des produits locaux et équitables.

Attention. Il faut bien connaître les conditions de recyclage ou de traitement de votre ville ou quartier pour faire un choix éclairé sur les matériaux à privilégier. En effet, malgré les annonces des fournisseurs de services de traiteurs plusieurs types de matériaux ne sont pas pris en charge par les services de retraitement, notamment le plastique numéro 6 (polystyrène), très couramment utilisé en restauration. De même, les consignes de recyclage excluent les matières souillées, grasses en particulier, ce qui limite le volume de matières réellement recyclables ou vous contraint à laver les contenants. De même, la vaisselle compostable ne peut être traitée qu'en installation industrielle, les composteurs domestiques ne permettant pas une bonne dégradation de ces matériaux. Si votre municipalité n'offre pas de service de collecte du compost, il est sans doute préférable d'éviter ce type de matériaux. Dans ces conditions, mieux vaut utiliser de la vaisselle réutilisable.

Parmi les organismes à but non lucratif (OBNL) qui offrent des services de traiteur visant l'insertion sociale des personnes en difficultés à Montréal, citons par exemple, l'OBNL Petites-Mains¹² vient en aide aux personnes en situation d'exclusion sociale, principalement des femmes immigrantes ; alors que le Traiteur Bis¹³ appuie l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Renseignez-vous, il existe des initiatives locales similaires dans la plupart des villes du Québec, vous contribuerez ainsi concrètement à défendre les valeurs de solidarité, et ce près de chez vous !

3.5 Numérisation des services administratifs et stratégies de communication

L'évolution des stratégies et techniques de communication en ligne doit être soutenue, car elle permet à la fois une réduction de l'empreinte écologique et des coûts :

- Développer les outils administratifs et de gestion en ligne : sondages en ligne, formulaires, rapports de dépenses, demandes de services, numérisation des pièces comptables, etc.
- Rendre les documents de référence disponibles en ligne (intranet et extranet).
- Développer des supports électroniques et accessibles en ligne.
- Privilégier les publipostages et les publicités par courriels et réseaux sociaux.
- Développer des campagnes de mobilisation, de financement et de mobilisations numériques.
- Réaliser les réunions, ateliers et formations en ligne : logiciels de vidéoconférences, webinaires, etc.

Si les impressions ne peuvent être évitées, appliquez les mesures ci-dessous :

- Utiliser du papier 100 % recyclé, non-chloré/non-blanchi, issu de forêts FSC.
- Utiliser des encres naturelles et des cartouches rechargeables.
- Systématiser les impressions par défaut en « recto-verso », noir et blanc et mode « brouillon ».
- Rationner les droits d'impression (code et compteur).
- Réduire la taille des caractères et les marges/augmentation de la zone d'impression.
- Privilégier les fonds blancs et éviter l'utilisation de la couleur.
- Rendre des fiches de synthèse facilement accessibles pour réduire les impressions.

¹² <https://www.petitesmains.com/>
¹³ <https://traiteurbis.qc.ca/>

- Maximiser l'utilisation de croquis et tableaux pour réduire la longueur des impressions.
- Limiter l'usage de photographies et illustrations pour les documents à imprimer.
- Proposer une version imprimable en noir et blanc et sans photographies de vos documents.
- Éviter les porte-documents, pochettes, trombones, enveloppes inutiles.

Matériel promotionnel et cadeaux corporatifs :

- Réaliser des campagnes d'information et de promotion en ligne.
- Mettre en place des outils d'inscription et de paiement en ligne.
- Inciter et favoriser l'utilisation des transports en commun pour assister aux événements, en choisissant par exemple un lieu central facilement accessible aux horaires requis.
- Utiliser des supports promotionnels électroniques, réutilisables et/ou faits de matières recyclées, durables, biologiques et équitables : tasses, T-shirt en coton biologique équitable, sacs en tissu.
- Éviter les supports à usage unique, polluants et non indispensables : ballons gonflables, banderoles réutilisables/ réadaptables, etc.
- Privilégier les matières naturelles et facilement recyclables : panneaux et pancartes en bois et papier plutôt qu'en plastique, bannir la styromousse et les matériaux composés, prix et récompenses faiblement générateurs de déchets : œuvre d'artisans ou artistes locaux, paniers garnis de produits biologiques et équitables, abonnements de sport ou de loisir, place ou laissez-passer culturels, etc.

Attention aux « fausses bonnes pratiques » ou à des effets positifs moins importants qu'espérés

- Ne pas transférer les impacts négatifs à l'externe, car l'empreinte écologique ne sera pas réduite, par exemple laisser les personnes participantes imprimer les outils et supports de formation.
- Ne pas sous-estimer l'impact de la communication électronique et en ligne (Internet) qui a également une empreinte écologique et carbone (consommation d'énergie, des écrans et des serveurs, consommation de matériels électroniques, ordinateurs, tablettes, clefs USB, etc.).

Il est également important de développer des stratégies efficaces pour sensibiliser et responsabiliser les personnes participantes et les fournisseurs aux règles et objectifs de l'écoresponsabilité en :

- Leur expliquant les objectifs et les mesures mises en place en termes d'écoresponsabilité.
- Les considérant comme des partenaires actifs pour l'atteinte de vos objectifs.
- Assurant une communication interne et un appui pour les accompagner dans le changement.
- Assurant une bonne visibilité externe des efforts réalisés et des résultats obtenus, afin de contribuer à améliorer leur image de marque.

Les événements écoresponsables certifiés bénéficient d'une meilleure couverture médiatique qui peut être un levier et un incitatif efficaces pour l'acceptation des changements de pratique et leur diffusion.

Attention, certaines stratégies ont des effets négatifs plus importants que vous ne l'imaginez.

La remise de clés USB comme cadeau corporatif ou pour éviter l'impression de documents partager des documents comporte des impacts négatifs importants puisqu'elles contiennent des substances toxiques et ont un impact important en fin de vie. Il est souvent plus judicieux de partager les supports de conférence ou de formation sur des plateformes gratuites de partage de documents en ligne, en veillant toutefois à ne pas simplement transférer la responsabilité et l'impact aux personnes participantes. Il est ainsi parfois plus responsable d'imprimer vous-même les documents clés indispensables à la tenue de l'événement ou d'un atelier selon des normes écologiques élevées (papier 100 % recyclé, ancrés végétales, etc.) plutôt que de laisser les personnes participantes s'en charger sans réel contrôle. Les tasses ou les sacs réutilisables en tissu peuvent constituer des alternatives dont l'impact environnemental est meilleur, en réduisant significativement la consommation de plastique.

3.6 Verdissement des bureaux et des espaces extérieurs

Le verdissement des bureaux, par l'installation de plantes, de murs végétaux ou l'aménagement des espaces extérieurs contribuent également à améliorer la performance environnementale des organismes; mais pas seulement. En effet, plusieurs autres bénéfices liés à l'amélioration de la qualité de vie au travail ont été démontrés par diverses études scientifiques.

- **Les plantes d'intérieur contribuent à la qualité de l'air ambiant.** Certains polluants présents à l'intérieur des bâtiments seraient absorbés par les feuilles et les racines des plantes, ainsi que par les micro-organismes présents. Certaines substances émises par les appareils de climatisation, de ventilation et de chauffage, les détergents et produits d'entretien, les peintures et vernis, les matériaux traités (textiles, surface des bureaux, etc.) peuvent être neutralisées par les plantes, qui contribuent également à enrichir l'air ambiant en oxygène au cours de la journée. Ce rôle de filtre est d'autant plus intéressant dans les bureaux fermés où seuls les échangeurs d'air assurent le renouvellement de l'air ambiant. Les plantes contribuent aussi à réguler le taux d'humidité ambiant.
- **Les plantes d'intérieur contribuent au sentiment de bien-être et de bonheur au travail,** en offrant un cadre de travail plus agréable et plus personnalisé, une atmosphère conviviale et propice au partage entre collègues. L'intensité ressentie de ces sentiments dépend, bien entendu, du niveau de sensibilité de chaque personne, mais les bienfaits généraux sont démontrés. La séparation des espaces de travail avec des « barrières vertes » est, par exemple, plus appréciable que le traditionnel cubicule gris accumulant la poussière.
- **Les plantes d'intérieur contribuent à la réduction du stress et à l'amélioration de l'état de santé.** De nombreuses études scientifiques ont démontré le lien entre le verdissement et la réduction de symptômes psychologiques et physiques liés au stress et à de nombreuses autres pathologies. La présence de plantes réduit le sentiment d'inconfort et le stress au travail. Le choix des plantes doit toutefois être réalisé avec certaines précautions, afin notamment de ne pas exposer certaines personnes à des allergies. Une étude menée par Bringslimark, Pati et Harti (2008) auprès de 385 employé-e-s de bureau norvégien-ne-s a évalué le bien être apporté par les plantes et constaté les résultats présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4.2 – Réduction des symptômes si présence de plantes

| | Réduction symptômes si plantes présentes |
|--------------------------------------|------------------------------------------|
| <i>Symptômes neuropsychologiques</i> | |
| Fatigue | 32 % |
| Sensation tête lourde | 33 % |
| Migraine | 45 % |
| Nausées et vertiges | 25 % |
| Problème concentration | - 3 % |
| <i>Symptômes ORL</i> | |
| Irritation yeux | 15 % |
| Sensation étouffement | 11 % |
| Sensation bouche sèche, irritée | 31 % |
| Toux | 38 % |
| <i>Symptômes dermatologiques</i> | |
| Rougeur, chaleur du visage | 11 % |
| Démangeaison du cuir chevelu | 19 % |
| Mains sèches ou irritées | 21 % |

- **Les plantes contribuent à accroître la concentration et la productivité.** La diminution du stress et le sentiment accru de bien être, ainsi qu'une forme d'appropriation de l'espace, permettent de réduire le sentiment de fatigue et d'améliorer le niveau et la durée de concentration des employé-e-s. Plusieurs études¹⁴ suggèrent ainsi que la présence de plantes augmenterait la productivité globale de l'ordre de 15 %.
- **Les plantes contribuent à améliorer l'image de l'organisme,** en offrant un cadre de travail plus agréable et en démontrant une forme d'attention et d'engagement pour l'amélioration de l'environnement, du cadre de vie et des conditions de travail des employé-e-s. De nombreuses personnes qui visitent les lieux de travail sont sensibles à un environnement de travail vert bien mis en valeur.
- **Les plantes peuvent contribuer à réaliser des économies d'énergie,** en ayant un effet modérateur et en maintenant un taux d'humidité relative avoisinant les 30 % à 60 %. Ces conditions réduisent à la fois les dépenses en chauffage et en climatisation, en stabilisant les conditions de l'air ambiant. Verdir les bureaux pourrait donc s'avérer payant à plusieurs égards.

Plusieurs axes de verdissement peuvent être explorés dans les bureaux :

- L'installation de plantes dans les espaces collectifs et les espaces individuels (bureaux fermés et cubicules).
- L'utilisation des plantes pour agencer et structurer l'espace : murs, couloirs et séparations végétales.
- Le verdissement des espaces de détente, de réflexion et des salles d'attente.
- L'aménagement d'un coin repas ou d'un espace de réunion dans un espace vert extérieur.
- La végétalisation d'un toit ou l'aménagement paysager d'un espace extérieur.
- La création d'espaces verts productifs par la sélection de légumes et/ou de plantes à fleurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sous forme de jardins urbains.

¹⁴ The relative benefits of green versus lean office space: Three field experiments. Nieuwenhuis, Marlon; Knight, Craig; Postmes, Tom; Haslam, S. Alexander. Journal of Experimental Psychology: Applied, Vol 20(3), 2014. The effect of plants and artificial day-light on the well-being and health of office workers, school children and health care personnel, Dr. sci. Fjeld Consulting AS, Specialist in Occupational Medicine, Oslo, Norway, 2002.

Résumé des actions les plus simples et efficaces à mettre en œuvre pour les OCI

- ▶ Opter pour un service de traiteur utilisant une vaisselle réutilisable, offrant des menus végétariens et biologiques. Privilégier les organismes d'économie solidaire, favorisant l'insertion des femmes immigrantes pour des effets à la fois environnementaux et sociaux.
- ▶ Réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) en développant l'usage de la visioconférence, en favorisant le télétravail et en adhérant à un programme de compensation carbone.
- ▶ Réduire la consommation de papier et d'encre en développant les supports électroniques, en restreignant les impressions (quotas par code d'accès) et en systématisant les impressions recto verso par défaut sur tous les postes informatiques.
- ▶ Réduire les matières résiduelles non valorisables, en mettant en œuvre un programme actif de réduction de la consommation, de tri à la source et en bannissant les produits suremballés, non recyclables ou dont la catégorie n'est pas prise en charge par votre écocentre.
- ▶ Bannir les bouteilles en plastique et mettre à la disposition des employé.e.s de la vaisselle réutilisable en porcelaine, verre et métal.
- ▶ Procéder à la collecte des piles et des appareils électroniques usagers et les faire retraiter dans l'écocentre le plus proche.
- ▶ Choisir un éclairage et des équipements électriques et électroniques économes en énergie.
- ▶ Programmer la mise en veille automatique des ordinateurs et appareils électroniques.
- ▶ Installer des chasses d'eau à double débit et des réducteurs de volume du réservoir, des robinets à bouton presseur et à mousseur régulateur de débit.
- ▶ Acheter des cadeaux corporatifs favorisant le commerce local, équitable, la santé et le bien-être.
- ▶ Mettre en place un programme d'information et de sensibilisation aux économies d'eau, d'énergie et à la réduction/tri des déchets.

4. Réduire son empreinte carbone

4.1 Identification des principales sources d'émissions de GES des OCI québécois

Pour définir des mesures utiles et efficaces de réduction de son empreinte carbone, il est essentiel de bien comprendre les principales sources d'émissions de GES liées au fonctionnement et aux activités des OCI québécois.

Ces sources d'émission sont, par ordre d'importance :

- Les déplacements aériens.
- Les déplacements terrestres, pendulaires en particulier.
- L'achat de biens et d'équipements : mobilier, ordinateurs, imprimantes, etc.
- L'utilisation de consommables : papier, fourniture de bureau, matériel promotionnel, nourriture, etc.
- La consommation énergétique.

La très grande majorité des émissions de GES des organismes de coopération internationale québécois provient des déplacements, en particulier des **déplacements aériens**. En effet, la consommation d'énergie ne contribue que très modestement à l'empreinte carbone globale des OCI compte tenu du faible taux d'émission de l'hydroélectricité. Cela ne veut toutefois pas dire que la consommation d'électricité n'a pas d'impact écologique, car elle bouleverse profondément les écosystèmes aquatiques et terrestres sur de très vastes territoires, en plus de remettre en cause certains droits des populations autochtones sur leurs territoires traditionnels.

Le mobilier et les équipements ont aussi un impact important, notamment car ils exigent des matériaux dont l'impact environnemental est particulièrement important et sont souvent importés d'Asie. Toutefois, leur utilisation durant de nombreuses années atténue l'impact annuel. Les consommables ont un impact sur les émissions de GES lors du processus de production et en tant que déchets, en particulier la consommation de papier.

Les actions susceptibles d'avoir les effets les plus significatifs pour la réduction de votre empreinte carbone concernent la rationalisation des déplacements. En effet, les économies d'énergie, même si elles sont souhaitables et permettent de réduire l'empreinte écologique globale, n'auront qu'un effet limité en matière d'émissions de GES, au même titre que la réduction des petits consommables. Il est d'autre part généralement difficile de réduire ses besoins en mobilier et en matériel informatique. La réduction des émissions de GES liées au transport est donc la composante clé pour réduire sensiblement votre empreinte carbone.

4.2 Réduction des GES liés à la consommation dans les bureaux

Bien que leur contribution globale aux émissions de GES soit relativement limitée, il est important d'agir également pour réduire la consommation d'énergie, appliquer des critères environnementaux à l'achat des équipements et matériels de bureau et améliorer les pratiques quotidiennes.

Les mesures permettant d'agir à ces différents niveaux sont détaillées dans les sections précédentes, mais rappelons ici les plus significatives en ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre :

- Privilégier les énergies renouvelables et réduire les sources de consommation inutiles.
- Améliorer l'isolation des bâtiments et optimiser les systèmes d'éclairage.
- Moderniser et entretenir les systèmes de chauffage et de climatisation.
- Privilégier l'achat d'appareils écoénergétiques et procéder à leur entretien régulier.
- Sensibiliser le personnel aux gestes à poser pour économiser l'énergie.

Concernant l'approvisionnement en équipements et matériels à privilégier :

- Les produits réellement nécessaires au fonctionnement de l'organisme.
- Les achats de produits locaux (tout au long du cycle de vie).
- Les produits fabriqués à partir de forêts écogérées (FSC).
- Les produits durables et de qualité, ayant une longue durée de vie.
- Les produits 100 % recyclés, en particulier pour le papier et ses dérivés.
- Les produits réutilisables et recyclables.
- Les produits utilisant le moins possible de matières issues de l'industrie du pétrole.
- Les menus végétariens (la viande est très forte émettrice de GES).

4.3 Rationalisation des déplacements

Deux types de transports sont à distinguer pour mettre en place des stratégies de réduction adaptées. Les transports aériens, qui représentent jusqu'à 85 % des émissions de GES de certains organismes, en particulier ceux qui mettent en œuvre un programme de coopération volontaire et assurent le suivi de projets de développement dans les pays du Sud.

Plusieurs mesures efficaces permettent de réduire les déplacements aériens :

- Généraliser les visioconférences (vidéoconférences) pour les échanges avec les partenaires et les bureaux régionaux/nationaux/locaux.
- Privilégier la participation à des formations, des webinaires et des conférences en ligne.
- Concevoir des formations et des outils d'appui en ligne.
- Minimiser les vols courts et réduire le nombre d'escales, les décollages étant l'étape la plus émettrice de GES d'un voyage aérien.

Ces mesures simples exigent cependant des investissements, en particulier pour équiper les salles de réunion de vos différents bureaux en caméras, équipements audio et en logiciels professionnels. Il s'agira aussi de prévoir un appui à vos partenaires pour qu'ils disposent de matériel adapté et d'une connexion Internet suffisante pour ce type d'usage. Toutefois, ces investissements seront rapidement rentabilisés et constituent une évolution naturelle du travail de coopération Nord-Sud, et ce encore plus en temps de restriction de voyage pour cause sécuritaire ou sanitaire, comme la crise de la COVID19 l'a récemment démontré. D'autre part, permettre aux partenaires du Sud un accès facilité à l'information et à des rencontres internationales virtuelles peut être un puissant levier de développement.

Dans les bureaux qui se trouvent au Québec et au Canada, l'empreinte carbone liée aux déplacements terrestres concerne principalement les mouvements pendulaires domicile-travail-domicile du personnel, puis la participation du public aux événements de votre organisation, ainsi que les déplacements professionnels au Québec/Canada. Plusieurs mesures peuvent permettre de réduire les sources d'émissions de GES liées à vos activités au Nord, parmi lesquelles :

- Généraliser le télétravail et flexibiliser les horaires présentiels dans les bureaux. Développer une politique volontariste en ce sens.
- Subventionner des titres de transports en commun pour le personnel à titre d'avantage social ou à partir des recettes liées aux stationnements privés d'organisme par exemple.
- Organiser les rencontres et évènements dans des lieux centraux facilement accessibles par les transports en commun.
- Organiser/faciliter le covoiturage ou mettre à disposition un transport en commun adapté pour les déplacements collectifs et la participation à des évènements.
- Privilégier les véhicules de location électriques et économes.
- Privilégier des fournisseurs locaux de biens et services dans le cadre d'une politique d'approvisionnement responsable.
- Mettre en place une politique incitative pour stimuler les déplacements actifs :
 - La mise à disposition d'espaces sécurisés pour le stationnement des vélos, des trottinettes et des moyens de transport électriques.
 - La mise à disposition de locaux sexospécifiques incluant des douches et des casiers pour faciliter le changement de vêtements à l'arrivée et au départ du bureau.
 - Des incitations et des encouragements sous la forme de cadeaux corporatifs : bons d'achat ou de réduction dans des boutiques cyclistes, petits équipements pour les vélos et la sécurité des déplacements, vêtements techniques adaptés, etc.
- Sensibiliser le personnel à l'empreinte carbone des déplacements, aux alternatives existantes : programmes de subventions et incitatifs financiers pour remiser les véhicules polluants, acquérir des moyens de transport plus écologiques et utiliser les transports publics.

Dans les bureaux des pays outre-mer, la production de l'électricité à partir d'énergies fossiles, le climat souvent chaud et humide et le nombre important de déplacements terrestres imposent plusieurs autres mesures spécifiques, en plus de celles précédemment énoncées :

- Privilégier l'énergie solaire ou les énergies renouvelables lorsque possible.
- Réaliser un entretien régulier des appareils électriques et électroniques contre la poussière, ainsi que les génératrices et les systèmes de batteries.
- Rationaliser l'usage de la climatisation : blocage des appareils à une température raisonnable et contrôle des pertes énergétiques (portes et fenêtres ouvertes ou mal isolées).
- Améliorer l'isolation contre la chaleur, fenêtres et portes hermétiques en particulier.
- Lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur en peignant les façades en blanc, de manière à réfléchir le rayonnement au lieu de l'absorber, et en végétalisant les espaces extérieurs.
- Rationaliser les déplacements et couper les moteurs à l'arrêt.

Il est enfin important de considérer que la réduction de l'empreinte carbone notamment vers les bureaux outre-mer est intimement liée au mode de gestion et qu'une décentralisation et une modernisation/flexibilisation des processus de gestion contribuent fortement à réduire les déplacements, ce qui implique souvent des investissements en matière de ressources humaines pour former et stabiliser le personnel outre-mer.

4.4 Compensation et types de crédits carbone

Il est également possible de compenser ses émissions de GES en achetant des crédits carbone auprès d'une organisation ou une entreprise spécialisée. Pour être efficace, cette mesure exige de bien connaître les mécanismes qui conduisent à la certification des crédits carbone pour faire un choix éclairé et efficace qui contribue réellement et efficacement à réduire votre empreinte carbone et même écologique et sociale.

Si votre organisme ambitionne de devenir carboneutre, il devra impérativement calculer son empreinte carbone au préalable, afin de connaître le nombre de crédits carbone à acquérir pour compenser l'ensemble de ces émissions de GES. Cette démarche est toutefois complexe et n'est pas obligatoire pour commencer à compenser.

Plusieurs types de crédits carbone sont émis pour différents types d'interventions qu'il est possible de regrouper schématiquement selon trois catégories principales :

- **Les crédits carbone issus des projets forestiers** : reboiser ou protéger les forêts existantes. Ces crédits reposent sur la séquestration du carbone par les arbres, considérés comme des « puits de carbone ».
- **Les crédits carbone issus des projets d'investissement dans les énergies renouvelables**. Les crédits récompensent la baisse des émissions de GES grâce à l'utilisation d'énergies « propres ».
- **Les crédits carbone issus des projets d'économie d'énergie**, les crédits sont octroyés pour les volumes de GES non émis grâce à la réduction de la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, bois, etc.).

Il existe toutefois de nombreux crédits carbone offerts sur le marché, dont la qualité et les prix varient énormément, de moins de 1 \$ à près de 70 \$. Tous n'ont évidemment pas le même niveau d'impact et il est préférable de choisir des crédits de qualité, dont les impacts environnementaux et sociaux positifs sont certifiés par des organismes crédibles, sans quoi votre investissement pourrait s'avérer d'une utilité limitée. Au niveau international, certaines certifications font référence pour évaluer les crédits carbone proposés par les organismes et les entreprises privées. Ces certifications ont démontré leur transparence, leur rigueur d'analyse et intègrent, en plus des critères purement climatiques, des critères environnementaux (biodiversité et services écologiques), sociaux et économiques. Le prix de ces crédits varie généralement entre 30\$ et 50\$ l'unité.

Les certifications de référence sont :

- **Gold Standard**, développé par WWF : <https://www.goldstandard.org/>
- **Verified Carbon Standard (VCS)**, créé par l'ONG Verra <https://verra.org/>
- **Climate, Community and Biodiversity Standards (CCB)**, aussi développé par Verra, qui met l'accent sur la conservation de la biodiversité et les impacts sociaux des projets: <https://verra.org/project/ccb-program/>
- **EcoLogo** dont les certificats sont émis grâce à des projets de développement d'énergies renouvelables : www.ecologo.org/fr



5. Mesures spécifiques dans les bureaux outre-mer

5.1 Analyse contextuelle du pays et du lieu d'implantation

La définition et l'implantation de mesures environnementales et sociales dans les pays du Sud doivent prendre en compte d'autres critères se rapportant notamment à la législation locale, mais également aux réalités pratiques, qui peuvent varier considérablement d'une région du monde à l'autre, d'un pays à l'autre, d'une ville à l'autre, et même entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, les choix seront probablement très différents entre une représentation nationale établie à long terme dans la capitale d'un pays et ceux qui seront faits pour un bureau de projet installé pour quelques années dans une petite ville secondaire d'une région isolée.

Les mesures environnementales et sociales proposées doivent, par conséquent, faire l'objet d'une analyse et d'ajustements propres au contexte spécifique de chaque pays et région d'implantation, en particulier :

- Les normes environnementales et sociales nationales et les règlements municipaux en vigueur.
- Les conditions climatiques locales, en particulier les températures, les précipitations et l'exposition aux risques naturels : tempêtes tropicales, ouragans et risques sismiques notamment.
- Les services publics ou privés disponibles localement, leur efficacité, l'expertise disponible, délais et les coûts.
- Les conditions d'accès à l'eau et à l'énergie, la fiabilité des services et la disponibilité des ressources.
- Les conditions de prise en charge et de traitement final des déchets et des eaux usées.
- L'accès aux moyens de communication : matériel informatique et qualité de la connexion Internet.
- La disponibilité de services d'entretien et de réparation disponibles localement.
- Les coûts d'approvisionnement, des services et des travaux nécessaires pour implanter les mesures.
- Les conditions de sécurité et les risques ou opportunités pour les personnes impliquées.

- L'impact des choix sur les personnes vulnérables et les écosystèmes stratégiques au niveau local.

L'analyse préliminaire de ces différents aspects devrait guider les choix techniques et organisationnels, en veillant à toujours privilégier les solutions les plus efficaces et viables, y compris au plan financier, afin d'assurer leur mise en œuvre effective et leur durabilité.

5.2 Mesures prioritaires pour une gestion écoresponsable des bureaux outre-mer

Si la plupart des mesures générales présentées précédemment sont applicables aux pays outre-mer, certaines mesures doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue et d'adaptation pour s'adapter aux réalités locales.

Parmi les priorités et mesures spécifiques à privilégier, citons :

- **L'efficacité énergétique des bâtiments et les économies d'énergie** : isolation des fenêtres, performance / entretien des systèmes d'air conditionné, éclairage et appareils écoénergétiques.
- **Le recours privilégié à l'énergie solaire et aux énergies renouvelables** comme complément à l'énergie instable des réseaux, afin de réduire les coûts, la contamination, les émissions de GES et les nuisances sonores liés à l'utilisation de génératrices.
- **L'instauration de bonnes pratiques d'économie d'énergie**, en particulier la régulation des climatiseurs à des températures acceptables, la fermeture des portes, l'isolation des pièces climatisées, la fermeture des lumières et des ordinateurs, etc..
- **Une bonne maintenance des points d'eau et l'installation de régulateurs** pour économiser l'eau en évitant les gaspillages liés aux fuites et à la surconsommation.

- **Un contrôle et des formations sur l'utilisation des produits d'entretien**, afin de réduire la contamination en éléments volatiles et pour protéger la santé du personnel de maintenance qui devrait être muni d'équipement de protection individuelle : gants, masques et chaussures imperméables.
- **La régulation des impressions, des photocopies et l'utilisation de cartouches d'encre rechargeables**, car il s'agit d'un déchet toxique rarement pris en charge dans les pays du Sud.
- **Une utilisation et un entretien responsables des véhicules**, en interdisant le nettoyage dans les cours d'eau et en imposant l'arrêt des moteurs lors des pauses.
- **Favoriser les achats et services locaux, offerts par des associations de personnes vulnérables**, en particulier les femmes, notamment pour les services de restauration, fabrication de matériel de promotion/sensibilisation, confection textile, services de taxi féminins, recours aux services d'associations féminines de métiers non traditionnels : électriciennes ou mécaniciennes, etc.
- **Privilégier l'achat de produits de qualité réutilisables et à longue durée de vie** pour éviter la génération de déchets rarement pris en charge : piles et cartouches d'encre rechargeables, ampoules à LEED, vaisselle en céramique, sacs en tissus, appareils électriques/électroniques de qualité et faciles à réparer, etc.
- **Éviter les produits à usage unique et sur-emballés** : privilégier les emballages en matière organique, apporter ses contenants pour la nourriture, interdire les bouteilles en plastique, etc.
- **Trier les déchets et les contenants recyclables et contacter des associations ou des collecteurs** pour une prise en charge directe et régulière des matières résiduelles valorisées (verre, papier/carton, bouteilles en plastique), ce qui réduira le volume de déchets déversés dans des décharges non contrôlées tout en apportant des revenus à des personnes vulnérables.

5.3 Amélioration des conditions d'accès aux technologies de l'information et de la communication

L'équipement des bureaux outre-mer, mais également des partenaires locaux, en matériels permettant d'assurer une connexion Internet stable et performante, ainsi que des équipements électroniques facilitant les échanges par visioconférence devrait être l'une des priorités, afin de réduire l'empreinte carbone et les coûts liés aux déplacements aériens et routiers. De même, les équipements permettant la numérisation et le stockage sécurisé des supports administratifs et des pièces comptables devraient être facilités, afin de réduire la consommation de papier, l'empreinte carbone liée aux transferts postaux et l'ensemble des coûts associés aux services d'entretien des photocopieurs, des imprimantes et des envois de documents.

La mise en place d'une stratégie numérique efficace dans les bureaux des pays du Sud exige plusieurs niveaux et types d'intervention, incluant :

- La dotation en matériel informatique et en équipements adaptés : webcam et microphones, casque de téléconférence, vidéoprojecteurs et écrans, ordinateurs portables, disques durs, etc.
- L'accès à des services Internet à haute vitesse et la mise à disposition des logiciels professionnels facilitant les communications de groupe : licences, comptes professionnels, espace de stockage Cloud, systèmes de gestion en temps réel, etc.
- Un réaménagement des bureaux et des salles de réunion de manière à faciliter les échanges sans nuire à la qualité de travail des autres personnes : espaces insonorisés dotés du matériel adapté à l'espace.
- La formation du personnel sur l'utilisation des nouvelles technologies implantées : branchement et utilisation équipement, fonctionnement des logiciels, logiques de production et d'archivage numérique, etc.
- La mise en place de nouvelles procédures, outils et habitudes de travail pour réguler l'accès aux espaces et matériels de visioconférence, contrôler les nuisances éventuelles, sécuriser les communications et le stockage de la documentation numérique, etc.

6. Guide des certifications et logos écoresponsables

6.1 Avantages et limites des certifications

Si la certification repose sur des normes strictes qui encadrent les pratiques et évaluent parfois les impacts, aucune d'entre elles n'est parfaite. Le choix final de faire confiance à une certification environnementale ou sociale est donc une question de compromis et de priorité. Il existe cependant un grand nombre de sources d'information pour vous guider, parmi lesquelles celles recommandées officiellement par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que certaines ONG et associations de consommateurs qui procèdent à des évaluations et des vérifications régulières.

Les liens ci-dessous présentent les principales certifications considérées comme fiables :

Gouvernement du Canada : <https://www.ic.gc.ca/eic/site/Oca-bc.nsf/fra/ca02523.html>

Gouvernement du Québec : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/ecoetiquette/index.asp>

Guide des labels de Verdura : <http://www.vedura.fr/guide/ecolabel>

Vous pouvez aussi consulter : <http://www.ecolabelindex.com> et <https://www.globalecolabelling.net>



Un grand nombre de ces certifications et logos sont reconnus au niveau international et peuvent donc être utilisés dans les pays outre-mer, qui disposent rarement de certifications nationales spécifiques.

Il est aussi important de noter que les organismes de défense de l'environnement ou des droits sociaux retirent parfois leur soutien à certaines certifications, principalement par manque de transparence, contrôle ou traçabilité. Ainsi, Greenpeace a récemment retiré son appui à la certification FSC qui faisait pourtant référence pour les produits du bois issus de forêts gérées de façon durable. Il est donc important, et de votre responsabilité, de rester informé sur les évaluations et les débats qui entourent certaines certifications.

Le site du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques recommande certaines certifications et donne des précisions sur les critères écoresponsables pris en compte par l'écoétiquette et la nature des critères à remplir pour l'obtenir. Les principales certifications reconnues au plan national et international sont présentées dans les sections suivantes.

6.2 Principales certifications environnementales

Pour vous guider, vous trouverez ci-dessous les principales certifications environnementales, présentées par secteur, reconnues par les gouvernements canadiens et québécois. Il est toutefois important de garder à l'esprit que ces certifications reflètent des niveaux d'exigence et de transparence variables. Les ONG de défense de l'environnement et des droits humains, ainsi que les organismes de défense des consommateurs procèdent à des évaluations régulières qui permettent de mieux connaître les limites du cahier des charges de chaque certification, leur niveau d'application, de surveillance et de contrôle/audit. Ces différents aspects évoluant dans le temps, il est difficile de présenter ici des recommandations définitives et il revient à chaque organisme de s'informer régulièrement, annuellement par exemple, sur la qualité des certifications et les enjeux ou débats qui entourent certaines normes.

ALIMENTATION



Aliments du Québec-Bio. Certifie les produits alimentaires entièrement québécois ou composés d'un minimum de 85 % d'ingrédients d'origine québécoise et composés d'au moins 95 % d'ingrédients d'origine biologique. La certification est accordée aux produits biologiques provenant d'entreprises dont toutes les activités de production ou de préparation (transformation et emballage) sont réalisées au Québec. La vérification est effectuée selon un référentiel de certification biologique homologué par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) qui correspond à la Norme biologique du Canada.



Bio Québec. Certifie les produits alimentaires entièrement québécois et qui sont composés d'au moins 95% d'ingrédients d'origine biologique. La certification Bio Québec identifie les produits destinés à l'alimentation humaine ou animale et dont la production, la transformation et l'emballage ont été effectués sur le territoire québécois. La vérification est effectuée selon un référentiel de certification biologique homologué par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) qui correspond à la Norme biologique du Canada.

SECTEUR : ALIMENTATION - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - SOINS PERSONNELS



Québec Vrai Biologique. Certifie les produits 100 % biologiques ou composés d'au moins 70 % de produits agricoles biologiques dans le cas des produits transformés. La vérification est effectuée selon un référentiel de certification biologique homologué par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) qui correspond à la Norme biologique du Canada.



Canada Organic/Biologique Canada. Certifie les produits alimentaires composés d'un minimum de 95 % d'ingrédients biologiques. La certification Biologique Canada est gérée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les produits certifiés respectent aussi en tout point le Règlement sur les produits biologiques (2009). La certification nécessite une vérification par une tierce partie accréditée par l'ACIA.



Agriculture biologique. Certifie les produits alimentaires 100 % biologiques ou composés d'au moins 95 % d'ingrédients d'origine biologique dans le cas des produits transformés. Les critères d'obtention de la certification AB correspondent à ceux de la certification européenne Eurofeuille/Agriculture biologique. Cette dernière est obligatoire pour avoir le droit d'inscrire la mention « Agriculture biologique » sur l'étiquette d'un produit dans les pays de l'Union européenne.



Agriculture biologique ou Eurofeuille. Certifie les produits alimentaires 100 % biologiques ou composés d'au moins 95 % de produits agricoles biologiques dans le cas des produits transformés. La certification Agriculture biologique, ou Eurofeuille, identifie les produits alimentaires 100 % biologiques et les produits transformés contenant au moins 95 % de produits agricoles biologiques lorsque la part restante n'est pas disponible sous forme biologique et qu'elle est expressément autorisée dans le cahier de charges. Le logo européen « Agriculture biologique », aussi appelé « Eurofeuille », assure le respect du règlement sur l'agriculture biologique de l'Union européenne.



Fourchette bleue. Certifie les restaurants et poissonneries qui offrent une plus grande diversité de produits marins dans une perspective de développement durable et de protection de la biodiversité. Créée en 2009 par Exploramer, la certification Fourchette bleue vise à diversifier la consommation de produits marins du Saint-Laurent afin de réduire la pression exercée par la pêche sur les espèces en difficulté, contribuant ainsi à la protection de la biodiversité du Saint-Laurent. Pour qu'une espèce soit considérée comme Fourchette bleue, elle doit répondre à quatre critères : 1) être comestible; 2) être présente en quantité suffisante dans le Saint-Laurent (ne pas avoir été désignée « préoccupante », « menacée » ou « en voie de disparition » par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada); 3) être pêchée selon une technique respectueuse des fonds marins; et 4) être méconnue des marchés de consommation. La certification est renouvelable annuellement.



Aquaculture Stewardship Council (ASC). Certifie les produits issus d'entreprises d'aquaculture qui adoptent des pratiques durables. La certification ASC a pour objectif de favoriser une aquaculture exemplaire en ce qui a trait à la protection de l'environnement, à la responsabilité sociale, à la santé animale, à la salubrité des aliments ainsi qu'à leur traçabilité. Pour être certifiés, les producteurs doivent satisfaire aux standards établis pour les espèces élevées. Ces standards visent à minimiser les retombées environnementales de la production sur la biodiversité et l'écosystème. De plus, ils s'appuient sur des critères relatifs aux normes internationales du travail. Cette certification est attribuée sur la base de rapports d'audits indépendants.



Marine Stewardship Council (MSC). Certifie les produits de la mer issus de la pêche durable. La certification vise à identifier les produits issus de pêcheries de captures sauvages qui respectent un référentiel basé sur le Code de conduite pour une pêche responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Pour être certifiée, une pêcherie doit assurer la pérennité des populations de poissons et de fruits de mer, réduire son impact sur le milieu, en préservant la structure, la productivité, la fonction et la diversité de l'écosystème dont elle dépend, et avoir un mode de gestion responsable. Cette certification est basée sur des rapports d'audits indépendants.



Best Aquaculture Practices (BAP). Certifie les produits issus d'entreprises d'aquaculture qui adoptent des pratiques durables. La certification BAP a pour objectif de favoriser une aquaculture exemplaire en ce qui a trait à la protection de l'environnement, à la responsabilité sociale, à la santé animale, à la salubrité des aliments ainsi qu'à leur traçabilité. Elle comprend quatre niveaux qui permettent d'identifier les étapes de la chaîne de production qui sont certifiées : les usines de transformation des produits de la mer, les fermes d'élevage, les incubateurs et les usines d'alimentation. L'écoétiquette spécifie quelles étapes de la chaîne de production sont certifiées. Cette certification est basée sur des rapports d'audits indépendants.

SECTEUR : ALIMENTATION - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - HORTICULTURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER - SOINS PERSONNELS - PRODUITS D'ENTRETIEN POUR USAGE DOMESTIQUE OU INDUSTRIEL – AUTRE



USDA Organic United States Department of Agriculture. Certifie les aliments 100 % biologiques ou composés d'au moins 95 % de produits agricoles biologiques dans le cas des produits transformés. Cette certification garantit que les pratiques d'une entreprise agricole ou de transformation de produits alimentaires respectent en tout point les normes et règlements du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA) en matière de production biologique végétale ou animale. Elle s'applique à tous les produits qui en sont issus, dont les fibres textiles.

SECTEURS : ALIMENTATION - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - SACS ET EMBALLAGES - SOINS PERSONNELS - PRODUITS D'ENTRETIEN POUR USAGE DOMESTIQUE OU INDUSTRIEL.



Projet sans OGM vérifié, Certifie les produits dans lesquels la présence d'OGM a été vérifiée. Cette certification atteste que les fermiers, les transformateurs et les fabricants ont appliqué le protocole Projet sans OGM pour éviter la contamination de leurs produits par des OGM. Les ingrédients les plus risqués entrant dans la composition des produits sont testés pour déceler la présence d'OGM, selon une méthode standard, à différents stades de la chaîne d'approvisionnement. Lorsque des seuils établis sont dépassés, les participants au programme doivent prendre des mesures pour identifier la source de la contamination et l'éliminer, à défaut de quoi, la certification est retirée au produit. Les audits sont effectués par des tierces parties indépendantes comme Foodchain ID, NSF International et SCS Global Services.

SECTEURS : ALIMENTATION - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - SOINS PERSONNELS



Demeter Biodynamic®. Certifie les produits bruts ou transformés issus de l'agriculture biodynamique. La certification Demeter garantit le respect des pratiques biodynamiques dans le domaine agricole ainsi que le respect de la qualité des produits qui en sont issus lors de leur transformation. Cette approche repose sur la création et la gestion d'un système en boucle fermée dépendant au minimum des ressources externes. Cette certification est reconnue en Allemagne depuis 1928. Le mouvement Demeter est implanté dans 60 pays dont le Canada et les États-Unis.

MOBILIER/FOURNITURES DE BUREAU/INFORMATIQUE/ÉLECTRONIQUE

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - MOBILIER - SERVICES D'IMPRESSION - ALIMENTATION - PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION - HORTICULTURE - SACS ET EMBALLAGES - SOINS PERSONNELS



Rainforest Alliance™. Certifie les produits alimentaires et forestiers issus de productions durables. Le sceau Certifié Rainforest Alliance assure aux consommateurs que le produit a été cultivé et récolté selon des pratiques socialement et environnementalement responsables. Les exploitations agricoles et forestières sont respectivement certifiées à partir des normes du SAN (Sustainable Agriculture Network - Réseau pour l'agriculture durable) et du FSC (Forest Stewardship Council - Conseil de gestion forestière). Elles doivent être vérifiées par une tierce partie indépendante. La certification assure aux consommateurs que les travailleuses et travailleurs et leurs familles ont des conditions de vie sûres et dignes. Elle assure aussi que des pratiques favorisant la pérennité des espèces et des cours d'eau sont mises en œuvre. La norme est fondée sur les principes suivants : 1) planification efficace et systèmes de gestion; 2) conservation de la biodiversité; 3) conservation des ressources naturelles; 4) amélioration des moyens de subsistance et bien-être humain; et 5) production bovine durable (pour les élevages bovins seulement). Elle tient également compte des émissions de GES.

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION



Forest Stewardship Council (FSC). Certifie le respect des principes d'une gestion durable, responsable et équitable des forêts et des produits qui en sont issus grâce à un mécanisme de traçabilité qui s'applique à toute la chaîne, de la forêt jusqu'au consommateur, et est contrôlée par un tiers indépendant. La certification est valable 5 ans et repose sur 10 principes clés :

- › Respect des lois et des traités internationaux
- › Droits des travailleuses et des travailleurs et conditions de travail pour leur bien-être social et économique.
- › Droit des populations autochtones.
- › Amélioration du bien-être social et économique, à long terme des communautés locales.
- › Encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services de la forêt pour en garantir la viabilité économique.
- › Maintien des services écosystémiques, de la diversité biologique et des valeurs associées (ressources hydriques, sols, paysage, espèces et habitats patrimoniaux, etc.).
- › Planification de la gestion selon un cadre de gestion précis et régulièrement mis à jour.
- › L'évaluation et le suivi des pratiques de gestion : qualité et quantité des produits forestiers, maintien des valeurs de conservation (environnementales ou socioculturelles).
- › Assurer une haute valeur de conservation (critères : www.hcvnetwork.org) des espèces ou habitats patrimoniaux, des services écosystémiques critiques, des sites culturels, etc.
- › Mise en œuvre effective de ces normes de gestion.

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - MOBILIER - ÉVÈNEMENTS ÉCORESPONSABLES - MACHINERIE ET OUTILS - SERVICES D'IMPRESSION - APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - SACS ET EMBALLAGES - PRODUITS D'ENTRETIEN - AUTRE



Nordic Ecolabel / Swan. Certifie les produits préférables pour l'environnement. Cette certification est l'écoétiquette officielle des pays nordiques (Islande, Finlande, Danemark, Suède et Norvège). Elle garantit que le produit certifié a moins d'impacts sur l'environnement et le climat que d'autres produits semblables non certifiés sur le marché. Elle atteste la conformité des produits ou services aux exigences établies dans les cahiers de charges propres à leur catégorie.

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - PRODUITS D'ENTRETIEN - TRANSPORTS - SACS ET EMBALLAGES - SOINS PERSONNELS - LOISIRS, TOURISME ET SERVICES D'HÉBERGEMENT - PRODUITS DE CONSTRUCTION



Green Seal. Certifie les produits préférables pour l'environnement. Ce programme de certification est applicable à des produits, à des services ou à l'ensemble des activités d'une entreprise. Il est basé sur une approche de cycle de vie. De façon générale, les critères auxquels doivent répondre les personnes participantes sont la réduction des polluants atmosphériques et hydriques, la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES, une meilleure gestion des matières résiduelles, une meilleure utilisation des fibres (idéalement des fibres recyclées) dans le cas des produits issus de la sylviculture, la santé et la responsabilité sociale de l'organisation. Les critères varient selon la catégorie du produit ou le secteur d'activité visé. Les produits ayant cette certification sont recommandés par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA).

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - MOBILIER - APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - PRODUITS D'ENTRETIEN - AUTRE



EU Ecolabel. Certifie les produits préférables pour l'environnement et les entreprises qui adoptent des pratiques durables. La certification EU Ecolabel, principalement utilisée en Europe, est gérée par la Commission européenne. Pour obtenir la certification, les produits doivent répondre aux exigences établies pour leur catégorie. De façon générale, l'entreprise doit démontrer son engagement envers le développement durable, mesurer l'empreinte environnementale de son produit et faire valider les résultats par une tierce partie indépendante.

FOURNITURES DE BUREAU - MOBILIER - SERVICES D'IMPRESSION - APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES - VÊTEMENTS ET TEXTILES - PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION - SACS ET EMBALLAGES - PRODUITS D'ENTRETIEN - AUTRES



Ange blau. Certifie les produits favorables à l'environnement et à la santé, de même que les entreprises qui adoptent des pratiques axées sur le développement durable. Pour obtenir la certification Ange bleu, un produit ou un service est évalué selon l'impact qu'il a, notamment, sur le climat, les ressources naturelles, l'eau, le sol, l'air et l'humain. Il doit aussi répondre

à des exigences spécifiques préétablies. Les différentes variantes du logo identifient la thématique prioritairement visée par la certification, soit la santé, le climat, l'eau ou les ressources. Le programme de certification est géré par le gouvernement fédéral d'Allemagne.

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - MOBILIER - PRODUITS D'ENTRETIEN - SERVICES D'IMPRESSION - APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES - TEXTILES - PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION - SACS ET EMBALLAGES - AUTRES



Green Guard. Certifie les produits et les matériaux utilisés dans les environnements intérieurs ayant de faibles niveaux d'émissions chimiques. La certification GREENGUARD identifie les produits et les matériaux intérieurs qui émettent le moins de composés organiques volatils et de particules afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Depuis 2011, la certification appartient à Underwriters Laboratories (UL), une entreprise spécialisée dans l'élaboration et l'application de standards. Tous les produits certifiés sont testés et évalués selon des standards conçus en partenariat avec ASTM, US EPA, ISO et des organismes européens. De plus, tous les tests en laboratoire doivent respecter la norme ISO 17025.

SECTEURS : FOURNITURES DE BUREAU - APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES - PRODUITS D'ENTRETIEN - PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION - SACS ET EMBALLAGES - SOINS PERSONNELS - AUTRES



UL EcoLogo. Certifie les produits préférables pour l'environnement. Pour obtenir la certification EcoLogo, le produit est évalué selon des critères environnementaux tels que la réduction des polluants atmosphériques et hydriques, la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de GES, une meilleure gestion des matières résiduelles, une meilleure utilisation des fibres (idéalement des fibres recyclées) dans le cas des produits issus de la sylviculture et l'amélioration des pratiques forestières et des moyens de protection de l'environnement. La certification atteste la conformité du produit aux exigences établies pour sa catégorie, lesquelles sont déterminées en fonction des impacts les plus importants selon une approche de cycle de vie.

SECTEURS : APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES



Energy Star. Certifie les produits écoénergétiques. Établie aux États-Unis en 1992, la certification ENERGY STAR existe au Canada depuis 2001. Elle est gérée par Ressources naturelles Canada. ENERGY STAR vise à promouvoir les produits et les bâtiments écoénergétiques dans le but de diminuer la consommation d'énergie, d'améliorer la sécurité énergétique et de réduire la pollution. Au Canada, plus de 70 types de produits sont admissibles à cette certification. Les produits ENERGY STAR sont testés et certifiés par une tierce partie indépendante. Un produit ENERGY STAR se classe généralement parmi

les 15 à 30 % des produits les plus écoénergétiques de sa catégorie.

SECTEURS : APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES



TCO Certified. Certifie les produits du secteur des technologies de l'information (TI). Cette écoétiquette garantit la performance des moniteurs, ordinateurs (portables, de bureau et tout-en-un), tablettes, projecteurs, téléphones intelligents et écouteurs. Les normes se distinguent notamment par le fait qu'elles tiennent compte de toutes les étapes du cycle de vie du produit. Elles assurent que le produit a été fabriqué de manière socialement responsable par une entreprise dont le système de gestion environnementale est certifié, que son utilisation est sécuritaire (qualité des composantes électriques), que les risques pour la santé sont réduits (moins d'émissions électromagnétiques et chimiques) et que sa durée de vie est maximisée (disponibilité des pièces). En ce qui concerne la fin de vie utile, ces produits sont conçus de manière à réduire ou à éliminer les substances dont l'impact environnemental est élevé. De plus, le fabricant prend en charge leur récupération et leur recyclage.

SECTEURS : APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES



EPEAT Electronic Product Environmental Assessment Tool. Certifie les produits préférables pour l'environnement. EPEAT est un système d'évaluation des produits électroniques. Il permet d'évaluer la performance environnementale des ordinateurs, des équipements d'imagerie, des téléviseurs, des téléphones mobiles et des serveurs et de les comparer entre eux. Ce système compare les produits selon 51 critères écologiques rattachés à l'ensemble du cycle de vie du produit et tient notamment compte de l'élimination des substances toxiques, de l'utilisation de matières recyclées et recyclables, de la durabilité, de l'écoconception, de l'efficacité énergétique, de l'emballage et de la performance de l'entreprise. Trois niveaux de certification sont offerts : bronze, argent et or. La liste des produits évalués est disponible sur le site Web d'EPEAT. Pour faire partie du registre, une vérification par une tierce partie est nécessaire.

HABILLEMENT / TEXTILE



Better Cotton Initiative (BCI). Certifie la fibre de coton issue d'une production durable. La certification BCI identifie la fibre de coton produite, transformée, distribuée et vendue par les membres d'un réseau international engagé dans la promotion d'un système d'approvisionnement qui respectent les principes du développement durable. BCI a pour objectif de réduire l'impact environnemental de la culture du coton, d'améliorer les moyens de subsistance et le développement économique dans les zones productrices de coton et d'accroître la certification dans toute la chaîne d'approvisionnement. En ce qui

concerne les producteurs, la certification vise 6 enjeux : protection des cultures, de l'eau, du sol et des habitats, qualité des fibres et conditions de travail.



Global Organic Textile Standard (GOTS). Certifie les produits textiles fabriqués avec des fibres issues de la culture biologique. La certification GOTS couvre la transformation, la fabrication, l'emballage, l'étiquetage, la vente et la distribution de tous les textiles composés d'un minimum de 70 % de fibres naturelles biologiques certifiées. Les produits finaux comprennent, entre autres, les produits composés de fibres, les laines, les tissus, les vêtements et les tissus d'ameublement. Pour porter l'étiquette GOTS « biologique », un produit textile doit contenir au moins 95 % de fibres biologiques certifiées, tandis qu'un produit portant l'étiquette « composé de fibres biologiques » contient au minimum 70 % de fibres biologiques certifiées. De plus, pour être certifié, un produit doit répondre à certains critères sociaux établis selon les conventions de l'Organisation internationale du travail (par exemple, élimination du travail forcé ou du travail des enfants) et environnementaux (par exemple, absence de métaux lourds, de PVC, de COV ou d'OGM). Une vérification annuelle des sites de transformation, de production et de distribution est effectuée par une tierce partie indépendante.



Bluesign®. Certifie les produits textiles issus d'une production durable. La certification Bluesign® vise l'ensemble du cycle de vie d'un produit textile afin de réduire son empreinte environnementale. Le système Bluesign® évalue la productivité des ressources (utilisation efficace de l'énergie et des matières premières), l'effet sur la santé des consommateurs, la pollution de l'eau, les émissions atmosphériques, la santé, la sécurité et le respect des droits des travailleurs. La vérification de ces critères est effectuée par Bluesign technologies ag.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



ICI on recycle +. Certifie les organismes engagés activement dans la bonne gestion de leurs matières résiduelles. La reconnaissance ICI on recycle + est attribuée aux industries, commerces et institutions (ICI) situés au Québec qui améliorent de manière continue leurs pratiques de gestion des matières résiduelles afin d'être plus performants sur le plan environnemental. Il offre quatre niveaux de reconnaissance : Mise en œuvre, Performance, Performance + et Élite. Aucun audit par une tierce partie n'est nécessaire pour obtenir l'attestation. Cependant, chaque dossier est évalué par les analystes de RECYC-QUÉBEC. L'attestation est valide trois ans.



OK compost. Certifie les produits biodégradables. Le label OK compost garantit qu'un emballage ou un produit est biodégradable dans une installation industrielle de compostage (à des températures de 55 à 60 °C). Il s'applique à tous les composants, encres et additifs. Les produits portant le logo OK compost satisfont aux exigences de la directive de l'Union européenne relative aux emballages (94/62/CE).



Compostable: Biodegradable Products Institute. Certifie les produits en plastique ou enduits de plastique qui sont compostables dans un centre de compostage industriel et entièrement biodégradables. La certification Compostable identifie les produits contenant du plastique complètement et rapidement biodégradable, et ce, de façon sécuritaire. Pour obtenir la certification, un produit doit être testé dans un laboratoire indépendant et respecter les normes ASTM D6400 ou ASTM D6868, selon sa composition.

AUTRES SECTEURS

SECTEURS : PRODUITS D'ENTRETIEN ET SOINS PERSONNELS



Leaping Bunny. Certifie les produits d'entretien ménagers et cosmétiques n'impliquant aucun test sur les animaux. Il s'agit d'une norme reconnue internationalement mise au point par la Coalition for Consumer Information on Cosmetics (CCIC). Elle regroupe des organismes de défense des droits des animaux en Europe et en Amérique du Nord et offre aux entreprises la possibilité de certifier que leurs produits et leurs procédés de fabrication sont sans cruauté envers les animaux. Les entreprises détenant la certification Leaping Bunny ont volontairement éliminé les tests en laboratoire sur les animaux à toutes les étapes du développement de leurs produits. La certification est renouvelable annuellement, et la CCIC peut exiger d'une entreprise qu'elle se soumette à un audit indépendant.

SECTEUR : ENTRETIEN AUTOMOBILE



Clé VerteMD. Certifie les ateliers de mécanique automobile qui font une gestion environnementale des déchets. Cette certification québécoise vise les ateliers de services automobiles privés et publics qui font l'entretien des automobiles et des camions légers ou lourds ainsi que les stations-service. Le programme de reconnaissance Clé VerteMD évalue six critères, notamment les matières résiduelles, l'environnement intérieur et extérieur et la sensibilisation des employé-e-s.

SECTEURS : PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION



WaterSense. Certifie les produits les plus efficaces en matière de consommation d'eau. La certification identifie les produits les plus performants en matière de consommation d'eau. Elle s'applique aux produits suivants : toilettes d'usage résidentiel et commercial, urinoirs, robinets, pommeaux de douche et arrosoirs. La performance des produits certifiés est égale ou supérieure à celle des produits réguliers de leur catégorie et qui utilisent 20 % moins d'eau. Cette certification est gérée par l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (US EPA) et nécessite une vérification par une tierce partie indépendante.

CERTIFICATIONS GÉNÉRALISTES



Écocert. Organisme de certification fondé en 1991 en France qui atteste de la rigueur du processus de certification. Ecocert Canada est sa filiale canadienne depuis 2000. L'entreprise est accréditée pour délivrer des certifications au Canada dans les domaines de l'agriculture biologique, des systèmes de gestion environnementale et des émissions de gaz à effet de serre (certifications Engagement Climat et Compensé CO2).



ISO 14001 est une norme relative au management environnemental mise en place par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour évaluer les efforts réalisés pour réduire l'impact de la production sur l'environnement. Elle peut être utilisée par tout organisme, quelle que soit sa taille et sa localisation, et pour tous types d'activités industrielles (agroalimentaire, métallurgie, textile, mécanique, chimique, pharmaceutique, etc.). Cette norme reste toutefois très critiquée en raison de son absence d'obligation de résultat. C'est d'autre part l'entreprise qui détermine le périmètre d'application de la norme qu'elle considère comme significatif et être en mesure d'améliorer. Les exigences et le niveau d'application exigences de la norme ISO 14001 dépend donc directement des choix faits par l'organisme.



Cradle to Cradle Du berceau au berceau (en anglais : cradle to cradle, C2C) est une partie de l'écoconception mais aussi un concept d'éthique environnementale appliqué à la production industrielle qui intègre, à tous les niveaux, de la conception, de la production et de la réutilisation du produit, une exigence écologique dont le principe est zéro pollution et 100 % réutilisé. Un produit fabriqué doit donc pouvoir, une fois recyclé, produire à nouveau le même produit, seul un ajout d'énergie renouvelable intervenant dans le cycle. La certification est attribuée sur la demande du producteur concerné, après certification par un bureau d'étude accrédité pour la certification C2C. Toutefois, cette certification reste critiquée.

6.3 Principales certifications sociales

La plupart des certifications environnementales présentées précédemment contiennent des normes sociales élevées. La section ci-dessous présente donc uniquement un complément portant plus spécifiquement sur les conditions de travail et le droit des travailleuses et des travailleurs.

COMMERCE ÉQUITABLE

SECTEURS : ALIMENTATION - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - HORTICULTURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER



Fairtrade®. Certifie les produits issus du commerce équitable. Certification de commerce équitable reconnue à travers le monde, Fairtrade® assure aux consommatrices et consommateurs que le produit qu'ils-elles achètent provient d'une entreprise qui respecte les principes internationaux du commerce équitable (salaire équitable, respect des droits humains, environnement de travail sécuritaire et interdiction du travail des enfants). Les critères de la certification comprennent également la formation continue des productrices et des producteurs, de bonnes conditions de travail et une culture respectueuse de l'environnement. Pour pouvoir conserver la certification, une vérification annuelle est requise sur les sites de production. Pour les aliments transformés, il faut un minimum de 20 % d'ingrédients Fairtrade.



Fairtrade Canada (FLO) est le seul organisme indépendant de certification équitable autorisé à apposer son logo sur les produits certifiés équitables au Québec. Cette certification vise à améliorer l'équité entre les distributeur-trice-s du Sud et les distributeur-trice-s et distributeur-trice-s du Nord, en garantissant un salaire décent aux productrices et producteurs des pays à faibles revenus. Les produits certifiés équitables sont principalement alimentaires (café, thé, chocolat, etc.), mais également les produits textiles.

SECTEURS : ALIMENTATION - VÊTEMENTS ET PRODUITS TEXTILES - SOINS PERSONNELS



Fair for Life. Certifie les entreprises agricoles et de transformation des produits de l'agriculture qui sont socialement responsables, qui respectent l'environnement et qui font du commerce équitable. La certification tient compte de la responsabilité sociale des entreprises ainsi que de leurs pratiques commerciales et environnementales. Les normes sont adaptées aux particularités et au contexte de chaque région. La certification couvre tous les types d'industries et permet d'assurer la traçabilité des produits en favorisant l'approvisionnement responsable auprès des producteur-trice-s primaires. Des audits annuel menés par des acteur-trice-s et des audits aléatoires sont obligatoires. L'audit repose sur un système de pointage de 0 à 4. Pour obtenir la certification, l'entreprise doit obtenir 90 % la première année, 95 % la deuxième et 100 % la troisième. Une performance de 0 à un critère est possible, mais l'entreprise doit mener des actions correctives.



Fair Wear Foundation (FWF) vise l'amélioration des conditions de travail de secteur du textile et de l'habillement grâce à l'adoption d'un code de conduite et d'un système de vérification des pratiques des entreprises.



Fair Labor association (FLA) fait la promotion de la protection et du respect des droits des travailleuses et des travailleurs en intervenant sur trois volets principaux : adoption d'un code de conduite dans les chaînes d'approvisionnement, vérification externe des engagements et mise en place d'un espace de dialogue.



Ethical Trading Initiative est un organisme indépendant basé au Royaume-Uni qui surveille les ONG membres (et les chaînes d'approvisionnement des entreprises conformément à un code d'éthique reposant sur l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, la liberté d'association et de négociation collective, le droit à des conditions de travail dignes, sûres et hygiéniques, des conditions de rémunération décentes, l'encadrement des heures de travail, l'absence de toute forme de discrimination et le respect des droits humains fondamentaux.



Certification OHSAS 18001 ou ISO 45001 est une norme volontaire qui certifie l'amélioration des systèmes de gestion et impose un audit continu pour assurer la conformité des normes de santé et de sécurité au travail.



SA8000 est une norme volontaire développée et vérifiée par l'organisation Social Accountability pour garantir l'accès à des conditions de travail décentes dans l'ensemble des secteurs économiques en se basant sur les législations nationales et les normes internationales relatives aux droits humains.



Logo de B Corp. Indique que l'entreprise qui l'arbore répond à des normes rigoureuses en matière de rendement social et environnemental, de responsabilité et de transparence. Si une entreprise est certifiée B Corp, c'est qu'elle a obtenu de très bons résultats dans le cadre de l'évaluation d'impact B, qui sert à mesurer son effet sur le personnel, les client-e-s, la communauté et l'environnement. La certification B Corp est aux entreprises ce que la certification équitable est au café.

Certifications environnementales et sociales reconnues par les gouvernements québécois et canadiens

ALIMENTATION



MOBILIER/FOURNITURES DE BUREAU



HABILLEMENT/TEXTILE



INFORMATIQUE / ÉLECTRONIQUE / ÉLECTROMÉNAGER

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



AUTRES SECTEURS

CERTIFICATIONS GÉNÉRALISTES



COMMERCE ÉQUITABLE





Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est
Bureau 540
Montréal (Québec) H2L 1L3
514 871-1086

aqoci.qc.ca

